



# ARTS ET RÉSILIENCE

Rapport annuel 2020-2021



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

# ARTS ET RÉSILIENCE



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

150, rue Elgin  
Case postale 1047  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8  
1-800-263-5588 ou  
613-566-4414  
info@conseildesarts.ca  
conseildesarts.ca

150 Elgin Street  
Post Office Box 1047  
Ottawa, Ontario  
K1P 5V8  
1-800-263-5588 or  
613-566-4414  
info@canadacouncil.ca  
canadacouncil.ca

Canada

Publié au Canada. No de cat : K21-1F-PDF. ISSN 1493-5597

Le 64<sup>e</sup> rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil.

Couverture : Image tirée d'une vidéo de la série *Deaf, What? Ce* projet a été créé par l'artiste torontoise Sage Lowell, en langue de signes, et a été financé grâce à l'initiative Connexion création. Il met en vedette huit artistes sourds ou malentendants du Canada, dans une série de conversations enregistrées avec Sage Lowell et la photographe Alice Lo, durant la pandémie.  
Dans le sens des aiguilles d'une montre : Sage Lowell, Alice Lo et Amar Mangat

Julia B. Laperrière (Berlin et Montréal) et Pia Achternkamp (Berlin) en train d'interpréter *Falla*.  
Photo : Dorothea Tuch



LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA RECONNAÎT QUE SES LOCAUX SONT SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON CÉDÉ DE LA NATION ALGONQUINE ANISHINAABE PRÉSENTE EN CES LIEUX DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX.

Le Conseil reconnaît que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre Nation hôte.

Le Conseil respecte et affirme les droits fondamentaux et issus de traités de tous les peuples autochtones de l'ensemble de ce territoire. Il souscrit et continuera de souscrire aux engagements qu'il a pris envers les Nations et peuples autochtones quant à la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté.

Le Conseil reconnaît aussi l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les premiers peuples de ce qui est appelé aujourd'hui le Canada et il croit ardemment que les arts contribuent au processus de guérison et de décolonisation que nous poursuivons ensemble.

Cette reconnaissance territoriale a été rédigée par des membres de la communauté algonquine, et le Conseil les remercie de leur générosité et de leur collaboration.

**Le canot occupe une place toute spéciale, une place unique, dans la relation qu'entretiennent les peuples autochtones avec le territoire.**

Le canot, qui est resté pratiquement inchangé au gré de ses milliers d'années d'existence, est désormais utilisé et apprécié par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les générations. C'est un symbole durable de la présence autochtone et de la continuité culturelle, ainsi que de nos futurs communs sur ces terres. Les canots algonquins sont faits d'écorce de bouleau et cousus avec des racines d'épinette. Leur construction témoigne de la relation entre les peuples algonquins et leur environnement, une relation fondée sur le respect pour les interrelations entre tout ce qui existe. Le canot représente la relation avec la Terre Mère et les cours d'eau, qui assurent sa survie.

Le canot, et l'idée même du canot, nous donnent l'occasion de prendre une pause et de réfléchir à ce lien absolument fondamental.

*The Algonquin Canoe*, 2012, Daniel (Pinock) Smith, canot en écorce de bouleau, membrures de cèdre, pagaies en cèdre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada. Photo : Sandra Dyck

Ce canot a été installé de façon permanente dans l'espace d'exposition Ajagemô, dans les bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa.

## MANDAT

---

Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat «de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.»

Le Conseil promeut et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante et diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts et la littérature, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevant du Conseil, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO au Canada afin de

contribuer à un avenir de paix, d'équité et de durabilité. La Banque d'art du Conseil des arts du Canada gère un programme de location d'œuvres d'art et contribue à la participation du public aux arts contemporains.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

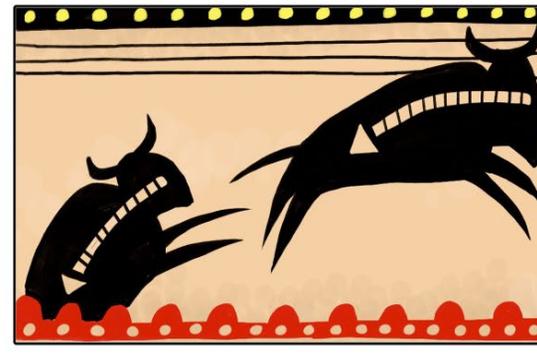
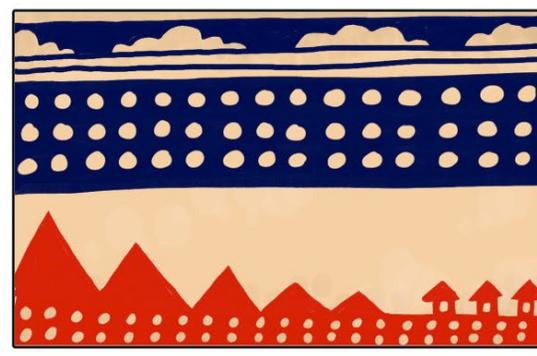
En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

# TABLE DES MATIÈRES



- 07** Message du président
- 09** Message du directeur et chef de la direction
- 10** Commentaires et analyse de la direction
- 40** Gouvernance
- 46** États financiers

Un scénarimage de *Poos*, un film d'animation à paraître, réalisé par Celestine Twigg de la nation Blackfoot Kainai, en Alberta





« LORSQUE NOS INSTITUTIONS PUBLIQUES REPRÉSENTENT ET REFLÈTENT LES POPULATIONS QU'ELLES SERVENT, ELLES SONT PLUS À MÊME DE RESPECTER LEUR MANDAT DANS L'INTÉRÊT DE CHACUNE ET CHACUN DE NOUS. »

## Message du président

Mon mandat de cinq ans à titre de président du Conseil des arts du Canada a commencé quelques mois après le début de la pandémie de COVID-19 alors que la majorité des espaces artistiques et culturels étaient encore fermés au public et que la plupart des artistes se voyaient privés de leur auditoire. L'année qui vient de se terminer a été l'une des plus exigeantes de ma vie, et certainement la plus difficile de mon expérience au sein du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada. Même si cette crise tragique a été éprouvante pour nous toutes et tous, je suis fier de la façon dont le personnel du Conseil a su y répondre. Je suis aussi ravi de constater que les arts et la culture sont demeurés un espace de partage d'expériences : à la fois évocation et introspection, cet espace reflète nos joies et nos peines et ouvre des fenêtres sur nos émotions.

En tant qu'Anishinaabe, tant pour ma propre communauté que pour toutes celles que le Conseil cherche à servir et à refléter, j'ai longuement réfléchi, avant d'accepter de présider une société d'État, aux responsabilités et aux obligations que représente ce rôle. Dans l'optique de soutenir un secteur des arts qui fait progresser l'équité, la diversité, l'inclusion et l'autodétermination, et de soutenir des objectifs de justice sociale en général, le Conseil a dû porter un regard critique sur lui-même. Cet exercice d'introspection l'a, entre autres, mené à lancer cette année une grande campagne de recrutement visant à diversifier son personnel. Lorsque nos institutions publiques représentent et reflètent les populations qu'elles servent, elles sont plus à même de respecter leur mandat dans l'intérêt de chacune et chacun de nous. Bien sûr, ce n'est là que le début d'un long processus de transformation pour le Conseil, pour le secteur des arts et pour la société canadienne en général.

Je souhaite remercier le gouvernement du Canada pour sa collaboration soutenue avec le Conseil au cours de la dernière année. Cette collaboration a permis de fournir un appui d'urgence au secteur des arts. Comme vous le découvrirez dans ce rapport, le Conseil a notamment distribué des fonds d'urgence auprès de différents acteurs du secteur, dont des collectifs, des groupes et des organismes des communautés autochtones ou visées par l'équité, qui faisaient face à des difficultés financières importantes en raison de la COVID-19. Je félicite la haute direction du Conseil pour le leadership dont elle a fait preuve, afin que le secteur des arts reçoive le soutien nécessaire. Je félicite aussi les membres du

personnel qui, tout en poursuivant les activités habituelles de l'organisme, ont veillé à la mise en œuvre de ces mesures d'urgence en cette période d'incertitude et de grands bouleversements.

Dans le même ordre d'idées, j'ai été profondément touché par le dévouement de mes collègues membres du conseil d'administration, qui ont assuré une supervision cruciale de l'organisme au cours de la dernière année. Je suis reconnaissant envers mon prédécesseur, Pierre Lassonde, pour son leadership au cours des cinq dernières années et au début de la pandémie. Je salue aussi la vice-présidente sortante du conseil d'administration, Nathalie Bondil, pour ses contributions. Au-delà du soutien apporté au Conseil durant ces temps de turbulences, mes collègues membres du conseil d'administration ont grandement contribué aux discussions qui ont permis de donner forme au prochain Plan stratégique de 2021-2026 du Conseil. Ce plan constitue un appel rassembleur à la reconstruction d'un secteur des arts plus solide, plus résilient et plus inclusif.

Le Conseil est entre bonnes mains : sous la gouverne de Simon Brault, directeur et chef de la direction, l'organisme a respecté tous les engagements pris dans le cadre de son dernier plan stratégique. Je suis convaincu que son leadership – qui englobe aussi son mandat qui vient d'être renouvelé à titre de président de la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles – contribuera grandement à la vision du Conseil pour un secteur des arts florissant, à la sortie de la pandémie. Bien que l'aventure qui nous attend comporte d'autres défis, je suis persuadé qu'elle sera aussi pleine de belles possibilités et que les arts pourront atteindre leur formidable potentiel, soit d'inspirer une société plus dynamique pour toutes et pour tous.

**Jesse Wente**  
Président

Image tirée du jeu vidéo *Carmilla the Lonely*, créé par Thirza Cuthand qui habite à Toronto, en Ontario, et qui est d'origine crie des Plaines et écossaise





« METTRE AU POINT UN PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL DANS UNE PÉRIODE REMPLIE D'INCERTITUDES N'EST PAS SIMPLE, MAIS LES NOMBREUSES DISCUSSIONS ONT ÉTÉ FRUCTUEUSES, ET JE SUIS CONVAINCU QUE NOTRE PLAN ET NOTRE VISION SERONT PORTEURS POUR LES PROCHAINES ANNÉES. »

## Message du directeur et chef de la direction

L'année que nous venons de vivre a été remplie de défis. Les impacts humains, financiers et organisationnels de la pandémie, particulièrement sur le secteur des arts, sont dévastateurs. Personne ne peut encore mesurer l'ampleur et la durée de cette crise mondiale, mais tout organisme public, comme le Conseil, se doit d'appuyer ses concitoyennes et concitoyens, de tirer des leçons de la crise et de planifier une sortie de crise misant sur un développement durable et équitable pour toutes et tous.

Dès les premiers signes de la pandémie, le Conseil a été proactif. Notre objectif a été rapidement établi : soutenir le secteur artistique durement touché par la crise. D'entrée de jeu, le Conseil a lancé un sondage pour bien saisir la situation et a ainsi devancé le versement de fonds aux organismes qui reçoivent ses subventions de base. Grâce à l'aide fédérale supplémentaire pour les arts, le Conseil a pu offrir un appui additionnel aux organismes artistiques, ainsi qu'aux groupes et organismes autochtones ou visés par l'équité et aux travailleurs culturels. Avec cette aide, nous avons aussi pu lancer l'initiative Présent numérique et injecter des fonds supplémentaires à notre programme Explorer et créer afin d'aider les artistes. Ces fonds d'urgence ont permis de pallier le plus urgent et les besoins à court terme, mais ne sont évidemment pas des solutions à long terme.

Malgré cette aide financière, beaucoup ont énormément souffert, et je tiens ici à saluer les artistes, groupes et organismes artistiques qui ont fait preuve de créativité, de courage et de résilience. En cette période difficile, ils ont su nous rejoindre et nous rappeler à quel point nous avons besoin d'eux et des arts plus que jamais.

En cette dernière année de notre plan stratégique 2016-2021, nous pouvons faire le constat que nos engagements ont été atteints et qu'ils ont eu un de réel effet positif, comme en témoigne ce rapport annuel. Les engagements que nous avons pris étaient ambitieux et remplis de défis. Grâce, entre autres, au doublement de notre budget sur cinq ans, nous avons été en mesure d'augmenter le soutien aux arts. L'inestimable expérience acquise lors de ce plan stratégique sera mise à profit au cours des cinq prochaines années et de la mise en œuvre de notre prochain plan stratégique.

Nous avons également commencé à planifier la relance du secteur; et cette relance est primordiale. Au cours de l'année, nous avons mené un exercice de mobilisation pour encore mieux saisir le paysage artistique actuel. Ainsi, avec nos sondages et séances de discussion, nous avons entendu des intervenants de divers horizons et pu préparer notre prochain plan stratégique 2021-2026. La reconstruction inclusive et durable, l'innovation, l'augmentation du bénéfice des arts pour la société, la collaboration ainsi que les partenariats seront au cœur de la relance du secteur artistique et de notre prochain plan. Mettre au point un plan stratégique quinquennal dans une période remplie d'incertitudes n'est pas simple, mais les nombreuses discussions ont été fructueuses, et je suis convaincu que notre plan et notre vision seront porteurs pour les prochaines années.

Enfin, j'aimerais féliciter Jesse Wente pour sa nomination historique à la présidence de notre conseil d'administration. Déjà membre du conseil d'administration depuis plus de trois ans, Jesse possède de solides connaissances du Conseil et de ses orientations. Je suis ravi de pouvoir collaborer avec ce grand leader du milieu culturel, aujourd'hui premier président autochtone, ainsi qu'avec tous les membres du conseil d'administration.

Je tiens également à remercier mes collègues à la direction et tout le personnel du Conseil pour leur appui indéfectible à la communauté artistique au fil de cette année pour le moins exigeante. Les moments d'adversité que nous traversons vont sans doute transformer le secteur des arts et la société dans son ensemble. Je suis persuadé que les arts nous permettront de réimaginer un avenir inspirant, juste, inclusif et équitable.

**Simon Brault, O.C., O.Q.**  
Directeur et chef de la direction

# COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## NOS ENGAGEMENTS

*Façonner un nouvel avenir*, le plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts du Canada, souligne quatre engagements :

1



### Soutien aux arts

Augmenter le soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

2



### Numérique

Accentuer la qualité, la portée et le partage des arts au Canada grâce au numérique.

3



### Autochtones

Investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

4



### International

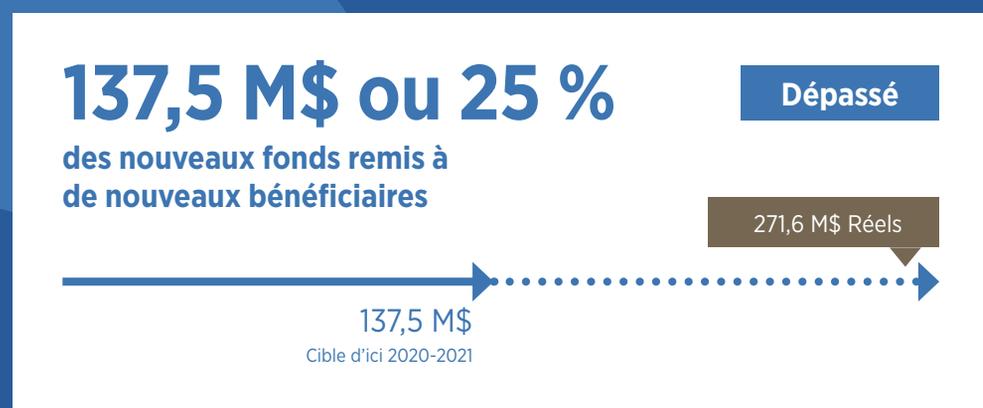
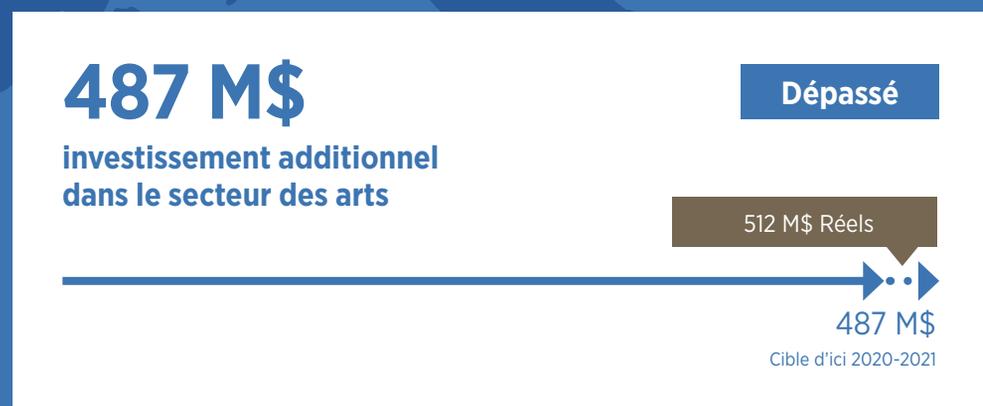
Accroître le rayonnement international de la création artistique et littéraire et des artistes du Canada.

Le Conseil des arts s'est également engagé à renforcer son engagement de longue date envers **l'équité et l'inclusion**, y compris pour les artistes et les publics émergents.

# ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT STRATÉGIQUE : PROGRÈS ACCOMPLIS

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler le budget du Conseil pour les cinq années subséquentes avec un investissement total de 550 millions de dollars. Cet objectif a été réalisé en 2020-2021 alors que le budget total du Conseil pour les subventions, les paiements aux créatrices et créateurs et les prix a atteint 319,7 millions de dollars.

Des 550 millions de dollars que le Conseil a reçus entre 2016 et 2021, 512 millions (ou 93,1 %) ont été investis directement dans le secteur des arts. Le Conseil s'est engagé à investir cet argent pour maximiser son impact sur les arts. Voici comment le Conseil a rempli cet engagement :



# 88,5 M\$

pour un fonds numérique

Dépassé

96,5 M\$ Réels

88,5 M\$

Cible d'ici 2020-2021

# 18,9 M\$ ou 3X

le soutien à la création autochtone

Dépassé

23,7 M\$ Réels

6,3 M\$

Année de référence : 2015-2016

18,9 M\$

Cible d'ici 2020-2021

# 20 M\$ ou 2X

le soutien aux activités internationales

Pas atteint en 2020-2021  
en raison de la COVID-19\*

16,2 M\$ Réels

10 M\$

Année de référence : 2015-2016

20 M\$

Cible d'ici 2020-2021

\* Le Conseil a dépassé cet objectif en 2019-2020 en accordant 33,3 M\$ en financement

# REGARD SUR LE FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2020-2021

## 2 068

ORGANISMES ARTISTIQUES  
ONT REÇU 219,6 MILLIONS DE  
DOLLARS EN FINANCEMENT,  
Y COMPRIS 11,4 MILLIONS  
PARTAGÉS ENTRE 277  
NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

## 3 084

ARTISTES ONT REÇU  
82,1 MILLIONS DE DOLLARS  
EN FINANCEMENT, DONT  
27,1 MILLIONS PARTAGÉS  
ENTRE 1 275 NOUVEAUX  
BÉNÉFICIAIRES

## 390

GROUPES ONT REÇU  
14,5 MILLIONS DE DOLLARS  
EN FINANCEMENT, DONT  
5,6 MILLIONS PARTAGÉS  
ENTRE 174 NOUVEAUX  
BÉNÉFICIAIRES

## 17 925

CRÉATRICES ET CRÉATEURS  
ONT REÇU UN PAIEMENT DU  
PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT  
PUBLIC, POUR UN TOTAL DE  
14,8 MILLIONS DE DOLLARS,  
DONT 1,1 MILLION POUR DES  
TITRES NOUVELLEMENT  
INSCRITS

## 1 969

COLLECTIVITÉS CANADIENNES  
ONT REÇU DES SUBVENTIONS,  
DES PRIX ET DES PAIEMENTS

## 709

ARTISTES, PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS DES  
ARTS ONT ÉTÉ PAIRS  
ÉVALUATRICES OU ÉVALUATEURS

# LES ARTS DANS LE CONTEXTE D'UNE PANDÉMIE MONDIALE



En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a continué d'affecter la vie au Canada et dans le monde et elle a eu des répercussions importantes sur le secteur des arts et les activités du Conseil des arts du Canada. Les organismes artistiques ont vu leurs revenus baisser de manière importante, ce qui a limité les possibilités d'emploi pour les artistes et les travailleuses et travailleurs du domaine artistique.

La pandémie a notamment **accentué plusieurs inégalités dans notre société**. Aussi, les peuples autochtones, les personnes racisées ou à faible revenu ainsi que d'autres groupes marginalisés ont subi des effets négatifs disproportionnés. Dans cette optique, le secteur des arts au Canada a mené des conversations sur son implication envers les injustices passées et a lancé des initiatives afin de contribuer à un avenir plus inclusif et équitable.

Ces conversations sont liées à celles sur la **réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones** au Canada, qui ont lieu depuis plusieurs années. Compte tenu de l'impact dévastateur de la pandémie sur les communautés autochtones, plusieurs ont commencé à se demander dans quelle mesure le Canada a réellement progressé en matière de réconciliation et de quelle façon les organismes et les politiques publiques pourraient être décolonisées. Dans le secteur des arts, les artistes et les organismes artistiques autochtones et non autochtones ont continué à explorer et à contribuer à ce vaste débat public.

Conformément aux mesures de santé publique destinées à prévenir la propagation de la COVID-19, de nombreux lieux physiques du secteur des arts ont dû fermer cette année pour des périodes variables. Conséquemment, les représentations publiques ont dû être limitées. Cependant, plusieurs artistes et organismes artistiques ont été en mesure d'interagir avec le public en se **tournant vers les plateformes numériques**. Ces plateformes ont permis d'établir des liens durables, de manière à ce que les arts puissent continuer à toucher, inspirer et reconforter un grand nombre de personnes durant cette période difficile, que ce soit par le biais de pièces de théâtre interactives, de visites audio, de baladodiffusions, d'expositions 3D en ligne et d'autres pratiques novatrices qui n'avaient pas été envisagées auparavant par de nombreux artistes et publics. Cette longue période d'interactions numériques

a probablement **changé les attentes et les intérêts du public** d'une manière qui perdurera après la pandémie. Combinant des modèles hybrides numériques et en personne les expériences numériques des arts en cours pourraient favoriser la démocratisation des arts au cours des prochaines années en joignant des publics toujours plus vastes.

Dans le même ordre d'idées, cette année, les **artistes de partout au Canada ont pu atteindre un public international en ligne** tout en évitant les impacts environnementaux souvent causés par les déplacements. En raison de la nature mondiale de la pandémie, il pourrait y avoir, dans les années à venir, un intérêt croissant pour les échanges internationaux, intérêt que les plateformes numériques pourraient favoriser tout en encourageant une façon potentiellement plus écologique que les tournées pour faire connaître les œuvres.

Malgré les aspects positifs des activités en ligne, certaines questions persistent sur la façon d'assurer une **juste rémunération des artistes pour leurs contributions aux expériences numériques des arts** et sur la façon d'**améliorer l'accès au numérique pour toutes les citoyennes et tous les citoyens**, tant au Canada qu'à l'étranger. Au-delà des arts, ces questions ont été au cœur des conversations publiques de tous les secteurs et dans l'ensemble de la société canadienne alors que l'adoption du numérique a largement transformé la façon dont les gens vivent et travaillent.

À ce stade, la pandémie a obligé le secteur des arts à évoluer et à dépasser ses habitudes d'avant la pandémie, ce qui a engendré certains défis l'année dernière. Dans cette optique, de nombreux artistes reconsidèrent les modèles économiques du secteur, ses responsabilités sociales, son rapport à la technologie, sa place dans le monde et son impact sur l'environnement. Tout cela a le potentiel de transformer le secteur des arts en un secteur plus durable, résilient et inclusif, mieux équipé pour remplir son rôle essentiel dans la société.

# FAITS SAILLANTS

## MODIFIER LES ACTIVITÉS DU CONSEIL PENDANT LA PANDÉMIE



---

Avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19 au Canada, les collectivités au pays ont adopté des mesures de santé publique pour prévenir la propagation du virus. Le Conseil a aussi dû adapter une grande partie de ses activités afin d'assurer la continuité de ses services. D'une part, le Conseil a demandé à la majorité de son personnel de travailler à distance, en mode virtuel. Parallèlement et dès le début de la pandémie, toutes les réunions des comités de pairs évaluatrices et évaluateurs ont eu lieu en ligne.

Le Conseil a retardé ou suspendu plusieurs dates limites de programmes de subvention et de prix afin de s'adapter aux nombreux changements engendrés par la pandémie sur les activités du domaine des arts. Le financement des projets qui nécessitent des déplacements au pays et à l'international a également été suspendu afin de respecter les directives de santé publique. Pour faire face à la pandémie, le Conseil a accordé aux bénéficiaires de ses subventions une plus grande flexibilité pour adapter leurs plans, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité des dépenses et à leur ouverture aux activités numériques.

## OFFRIR UN SOUTIEN D'URGENCE ET ADAPTER LES PROGRAMMES DU CONSEIL



---

Afin de soutenir le secteur des arts face aux défis uniques de la pandémie, le Conseil a distribué des fonds d'aide d'urgence et a adapté ses programmes pour répondre aux nouvelles réalités. Il a mené ces initiatives à la suite d'un sondage réalisé auprès des membres du secteur en avril 2020 sur les défis auxquels ils étaient confrontés. Tirés des quelque 9 000 réponses obtenues du sondage, les renseignements recueillis en temps opportun ont aidé à faire progresser une prise de décisions fondées sur des données probantes et, conséquemment, à éclairer la réaction du Conseil et du gouvernement fédéral face aux impacts de cette crise sur le domaine des arts et de la culture.

Au début de la pandémie, le Conseil a versé environ 60 millions de dollars en paiements anticipés aux organismes bénéficiaires de ses subventions de base afin de les aider à respecter leurs engagements immédiats, à assurer un flux de trésorerie et à régler les sommes impayées aux artistes et aux travailleuses et travailleurs culturels qu'ils emploient. Le fonds Stratégie numérique du Conseil a été modifié en avril 2020 pour offrir des subventions allant jusqu'à 50 000 \$ pour soutenir la réalisation des activités à court terme qui mettent en œuvre des solutions numériques en guise de réponse stratégique à la crise de la COVID-19.

En mai 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que le Conseil distribuerait une portion d'un nouveau Fonds d'urgence de 500 millions de dollars relatif à la COVID-19. Ce fonds était destiné à soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport et à alléger les pressions financières des organismes touchés par la pandémie. En tout, le Conseil a distribué 62,8 millions de dollars de ces 500 millions : 55 millions en fonds d'urgence aux organismes et 7,8 millions supplémentaires aux groupes et organismes des communautés autochtones, de la diversité culturelle, des personnes sourdes ou handicapées et de langue officielle en situation minoritaire. Cette aide a contribué à assurer la continuité du secteur des arts pendant cette période difficile en soutenant l'écosystème artistique, les organismes ainsi que les artistes et les travailleuses et travailleurs du secteur.

## **COLLABORER AVEC DES PARTENAIRES POUR RENFORCER LES APPUIS**

---

Dans le cadre de sa réponse face à la pandémie de COVID-19, le Conseil a aussi collaboré avec plusieurs partenaires pour renforcer son appui au secteur des arts au cours de la dernière année.

En mai 2020, le Conseil s'est associé à CBC/Radio-Canada pour lancer Connexion création, une initiative pour aider les artistes, les groupes et les organismes artistiques à adapter leurs œuvres afin de les partager en ligne. L'initiative a offert des microsubventions de 5 000 \$ à plus de 1 000 projets dans tous les domaines et dans chaque province et territoire. Le montant total investi de 5,2 millions de dollars faisait partie du fonds d'urgence de 62,8 millions de dollars. Dans le cadre de ses activités en cours pour soutenir les jeunes au Canada, la Fondation Banque Royale du Canada a versé un montant additionnel de 150 000 \$ au Conseil pour cette initiative.

En collaboration avec le Collectif des commissaires autochtones, l'Indigenous Performing Arts Alliance, le Bureau de l'écran autochtone et l'Inuit Art Foundation, le Conseil a créé le fonds Communauté solidaire : un financement d'urgence pour les personnes inuites, métisses et des Premières Nations qui travaillent dans le domaine des arts. L'initiative a distribué une aide de

1 000 \$ à 440 artistes et travailleuses et travailleurs culturels autochtones dont les pratiques artistiques et les moyens de subsistance ont été perturbés par la pandémie. Le Conseil a soutenu cette initiative avec un investissement total de 500 000 \$.

En plus d'une étroite coordination avec le gouvernement fédéral, le Conseil a également poursuivi un dialogue continu avec les organismes de financement des arts provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du réseau des organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC). Les membres ont parlé des conséquences de la pandémie sur les communautés de leurs régions, partagé des informations et acquis une meilleure compréhension de l'ensemble du secteur des arts à l'heure actuelle.

## ENVISAGER L'AVENIR AVEC LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DU CONSEIL



---

Alors que la pandémie a soulevé de nombreuses questions sur l'avenir des arts, le Conseil a œuvré à l'élaboration de son prochain plan stratégique afin d'établir ses orientations pour les cinq prochaines années à compter d'avril 2021. Pour développer ce plan, le Conseil a lancé *Réimaginer les arts*, un processus d'engagement de grande envergure et inclusif pour entendre les positions du secteur des arts et du grand public sur différents sujets. Dans le cadre de cet exercice, le Conseil a organisé un sondage en ligne accessible au public de juillet à août 2020. Il a également tenu des séances de dialogue en novembre 2020 avec des artistes, des organismes artistiques, des groupes et des collectifs dans tout le Canada. Des séances ciblées avec des intervenantes et intervenants autochtones sur le thème de la décolonisation du financement des arts et avec des intervenantes et intervenants autochtones et non autochtones du Nord sur les circonstances uniques pour créer et expérimenter les arts dans leur région étaient aussi au programme. Cet exercice a fourni au Conseil des informations importantes pour la création d'un plan qui tracera la voie pour les années à venir.

## ENGAGEMENT

# SOUTIEN ACCRU AUX ARTS

Nous investirons dans la recherche et le développement artistiques pour favoriser le développement durable des carrières artistiques des générations montantes. Nous augmenterons notre soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant le mérite artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

### Soutien accru au secteur

L'investissement global du Conseil dans le secteur des arts est passé de 289,9 millions de dollars en 2019-2020 à 331,8 millions de dollars en 2020-2021 (excluant le fonds d'urgence de 62,8 millions de dollars), ce qui représente une hausse de 14,5 %. Cette augmentation signifie qu'un plus grand nombre d'artistes du Canada sont en mesure de mieux mener leurs activités de recherche, de création et de présentation et de poursuivre leur perfectionnement professionnel. Les organismes artistiques bénéficient quant à eux d'un meilleur soutien pour réaliser leur mandat. Enfin, davantage de Canadiennes et de Canadiens peuvent profiter de tout un éventail de produits culturels.

### Soutien continu aux nouveaux bénéficiaires et aux artistes émergents ou en début de carrière

Le Conseil continue de soutenir les nouveaux bénéficiaires et les bénéficiaires d'une première subvention. Il a notamment

versé 44,1 millions de dollars à plus de 1 726 nouveaux bénéficiaires de plus de 377 communautés sous forme de prix ou de subventions pour un projet. En outre, 1,1 million de dollars ont été accordés pour des titres nouvellement inscrits au Programme du droit de prêt public.

Le projet pilote du Conseil des arts pour faciliter le dépôt d'une première demande de subvention des artistes s'est poursuivi en 2020-2021. Lancé en 2019-2020, ce projet propose un nouveau profil pour les artistes en début de carrière ou ceux qui démarrent une nouvelle carrière afin de joindre la prochaine génération d'artistes au Canada et de renouveler le soutien au secteur des arts. En 2020-2021, 2 578 personnes ont soumis des profils d'artistes admissibles en début de carrière ou qui démarrent une nouvelle carrière. Parmi ces profils, le Conseil a reçu 1 418 candidatures et a appuyé 447 projets à succès dans 110 régions au Canada et dans 8 communautés à l'extérieur du Canada pour un investissement total de 8,9 millions de dollars. Cet investissement concrétise en partie l'engagement du Conseil de distribuer 25 % des nouveaux fonds à de nouveaux bénéficiaires.

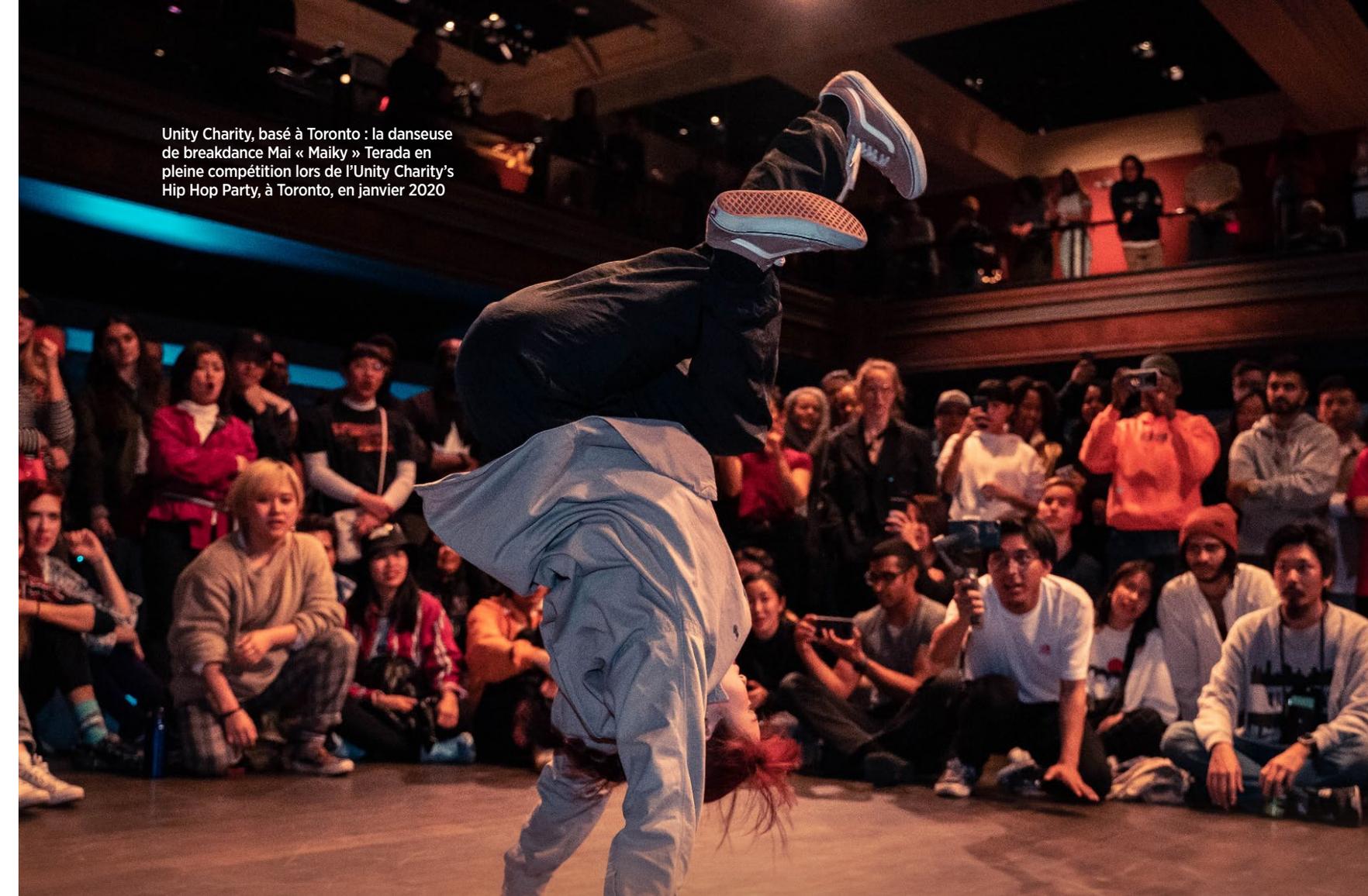
### Soutenir la diversité des voix

En comparaison avec l'année précédente, le soutien financier du Conseil aux artistes, groupes et organismes artistiques autochtones a augmenté de 22,5 %. Les communautés de diverses cultures ont bénéficié d'une hausse de 46,8 % du financement. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont profité d'une augmentation de 17,7 % tandis que les artistes, groupes et organismes artistiques des communautés sourdes ou handicapées ont enregistré une hausse de 42,8 %.

Ces hausses découlent de l'augmentation du financement à un plus grand nombre de bénéficiaires et témoignent d'un meilleur accès aux programmes du Conseil pour ces communautés.

### Le Programme du droit de prêt public (DPP) joint toujours plus de créatrices et créateurs littéraires

Le Programme du DPP administre les paiements annuels aux créatrices et créateurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques du Canada. La totalité des paiements, soit 14,8 millions de dollars en 2020-2021, est remise directement aux créatrices et créateurs littéraires. Le versement des paiements du DPP a été particulièrement opportun au cours de la dernière année, car les retards de publication, les fermetures de bibliothèques et l'annulation de grands événements littéraires, ont limité les possibilités de rémunération des créatrices et créateurs littéraires. Le total des paiements annuels du DPP, qui était de 9,8 millions de dollars en 2017-2018, a augmenté en raison de l'investissement stratégique du Conseil dans un nouveau financement permanent.



Unity Charity, basé à Toronto : la danseuse de breakdance Mai « Maiky » Terada en pleine compétition lors de l'Unity Charity's Hip Hop Party, à Toronto, en janvier 2020

## Soutenir les arts, plus que jamais

En 2020-2021, le Conseil des arts du Canada a dépassé son engagement d'allouer 25 % des nouveaux fonds reçus sur cinq ans à de nouveaux bénéficiaires. Afin de faciliter l'accès des artistes à une première subvention, le projet de profil pour les artistes en début de carrière ou démarrant une nouvelle carrière a été prolongé. L'initiative Connexion création a aussi permis de soutenir plusieurs nouveaux bénéficiaires à l'aide de microsubventions pour l'innovation. Les artistes mis en évidence dans cet encadré ont bénéficié d'une subvention du Conseil pour la première fois tandis que l'organisme a reçu sa première subvention de base.

Passeuse culturelle et aînée, Celestine Twigg originaire de la nation Blackfoot Kainai, en Alberta, réalise *Poos*, un court film d'animation qui va permettre de faire connaître au public la langue et la culture blackfoot. Réalisatrice rassembleuse, Célestine Twigg s'est entourée d'autres passeurs culturels, d'aînés et d'étudiants de sa communauté afin de mener à bien son projet. Réel outil d'apprentissage, le film permet de se familiariser avec des mots de tous les jours de la langue blackfoot. Sa trame narrative ludique met en vedette le chat de l'artiste. Celestine Twigg a reçu sa première subvention de projet à court terme du Conseil.

L'artiste inuit Josephée Haali, originaire de Kinngait, au Nunavut, est issu d'une communauté qui pratique la gravure sur pierre et

la production d'estampes depuis des générations. Avec l'aide de deux mentors, Ashoona Ashoona et Alexa Hatanaka, il continue de raffiner son art. Plutôt que d'utiliser la pierre, comme le faisaient ses ancêtres, l'artiste prévoit d'utiliser des blocs de linoléum pour créer les gravures tridimensionnelles avec lesquelles il produira des estampes. L'originalité du projet de Josephée Haali est de présenter à la fois la gravure et l'estampe comme une seule œuvre. Josephée Haali a reçu une première subvention de projet à court terme du Conseil.

Par le biais du hip-hop, l'organisme Unity Charity basé à Toronto, favorise la résilience et le bien-être des jeunes en leur offrant des espaces sûrs où ils se sentent libres de créer et de s'exprimer. L'organisme prépare aussi des initiatives nationales et des événements et explore des possibilités d'emploi et de développement. Unity Charity compte développer des réseaux professionnels et des espaces de performance hip-hop inclusifs dans tout le Canada. Holistique, son processus créatif accompagne les jeunes artistes de leurs premières explorations des formes d'art hip-hop jusqu'à leurs premières performances sur les scènes internationales. L'organisme a reçu une première subvention de base du Conseil.

Avec son soutien accru aux arts, le Conseil répond à l'évolution de la création artistique, favorise l'engagement d'un public toujours plus diversifié et stimule le renouveau et la croissance.

# ENGAGEMENT NUMÉRIQUE

Nous accentuerons la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique, qui modifie nos rapports à l'art et à la culture et nos façons d'échanger les uns avec les autres et avec le monde. Les artistes et les organismes artistiques doivent être en mesure de trouver leur place dans un environnement en profonde mutation.

## Dépasser un engagement à l'égard du numérique

Le Conseil a mis sur pied le fonds Stratégie numérique pour aider les artistes, les groupes et les organismes artistiques du Canada à comprendre le monde numérique, à interagir avec celui-ci et à répondre aux changements culturels et sociaux qui en découlent. En plus des 483 projets financés au cours des trois dernières années, le concours de cette année a permis d'appuyer 299 nouveaux projets, pour un investissement total de 46,4 millions de dollars en 2020-2021. Au total, ce sont 96,5 millions de dollars qui ont été accordés au titre de cet engagement au cours des quatre dernières années. Grâce à cet investissement, le fonds Stratégie numérique a dépassé son objectif d'investir 88,5 millions de dollars pour renforcer les capacités du secteur des arts pour 2020-2021.

## Soutenir l'engagement du public pendant la pandémie grâce aux plateformes numériques

Au cours de la dernière année, l'adoption des expériences numériques des arts par le public a été accélérée par la pandémie de COVID-19. En même temps, la pandémie a aussi révélé des lacunes majeures dans la transformation numérique du secteur des arts. La tâche à réaliser a été monumentale : les artistes et les organismes artistiques ont dû s'adapter au télétravail en trouvant des façons novatrices de créer des œuvres et de faire participer le public par des moyens variés. Tout en adaptant rapidement leur travail au partage en ligne, de nombreux artistes et organismes artistiques ont continué à relever les défis de faire découvrir leur travail au public et de générer des

revenus dans une économie numérique très chargée.

L'initiative Connexion création du Conseil a permis de relever ces défis. En plus de l'investissement de 5,2 millions de dollars du Conseil dans plus de 1 000 projets, le partenaire de l'initiative, CBC/Radio-Canada, a choisi 44 bénéficiaires pour une présentation promotionnelle des projets sur ses plateformes web. Plus qu'une simple contribution financière aux créatrices et créateurs, l'initiative a également permis au public de tout le Canada de découvrir le travail des artistes en ligne, notamment durant une période où le public ne pouvait pas, pour la plupart, assister à des expériences artistiques en personne.

Les résultats de l'initiative Connexion création ont également été encourageants, car 44 % des bénéficiaires appartenaient à un ou plusieurs des groupes désignés

prioritaires par le Conseil, soit les communautés autochtones ou de diverses cultures, de personnes sourdes ou handicapées et de langue officielle en situation minoritaire. Ces résultats démontrent qu'une autre étape a été franchie en vue de bâtir un secteur des arts plus inclusif qui reflète mieux la population diversifiée du Canada.

Les danseuses Nozomi Nakabayashi  
et Laura Flydorf du Ballet Atlantique  
Canada situé à Moncton, au  
Nouveau-Brunswick



## Le rôle essentiel du numérique dans les arts

Au cours de la dernière année, le numérique a permis à la grande majorité des personnes de rester en contact les unes avec les autres. De nombreux artistes ont emprunté de nouvelles avenues numériques pour donner au public un accès aux arts et ont ainsi créé de nouvelles approches pour joindre encore plus de Canadiennes et des Canadiens. L'engagement qu'a pris le Conseil d'accroître la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique est plus que jamais d'actualité.

En 2020, le Chromatic Theatre de Calgary a créé sa toute première pièce audio, *Gimme Chance Leh*, d'après un spectacle solo écrit par la dramaturge calgarienne Kris Vanessa Teo. La pièce, qui raconte l'histoire d'une femme ayant grandi entre Singapour et le Canada, aborde en profondeur des enjeux contemporains comme les préjugés inconscients, la discrimination fondée sur la couleur de la peau et l'image corporelle. Écrite en anglais, en mandarin et en singlish (un pidgin singapourien), *Gimme Chance Leh*, qui a reçu un appui de l'initiative Connexion création, a su produire un paysage sonore d'une grande richesse. Compte tenu de la montée de la xénophobie et du racisme envers les personnes asiatiques observée durant la pandémie, cette pièce est particulièrement pertinente sur le plan des enjeux sociaux actuels.

Située à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le Ballet Atlantique Canada est une compagnie axée sur la création. Adeptes de la collaboration et des pratiques créatives qui favorisent l'innovation intersectorielle, elle met actuellement au point le projet pilote Dance XR afin d'aider les organismes de danse marginalisés de petite ou moyenne taille à mieux s'adapter à un environnement numérique en constante évolution et de plus en plus branché. La compagnie entreprend le projet Dance XR en partenariat avec

l'Assemblée canadienne de la danse, qui est l'organisme national de service aux arts pour la danse au Canada. Grâce à cette initiative, le Ballet Atlantique Canada prévoit adapter des solutions techniques holographiques utilisées dans les domaines de l'aérospatiale, de l'ingénierie, du pétrole, du gaz et du nucléaire et ainsi créer des occasions d'apprentissage numérique propices à l'émergence de nouvelles pratiques de travail dans le milieu de la danse.

Les Films du 3 mars, Spira, et Vidéographe sont trois distributeurs de films indépendants québécois qui soutiennent les artistes en arts médiatiques, promeuvent leurs œuvres partout dans le monde, recueillent et redistribuent les redevances, et offrent de la formation et du matériel de production. En 2021, ils ont uni leurs forces pour mettre en place un système intégré de gestion de données de films et de vidéos. Ce système permettra d'accélérer le virage numérique des distributeurs indépendants et de transformer leur façon de travailler. Novateur pour l'industrie audiovisuelle, il favorisera la productivité et simplifiera la communication entre les équipes et les partenaires. Il profitera aussi aux artistes, aux cinéastes, aux réalisateurs et à d'autres collaborateurs, puisqu'il allégera leurs tâches administratives et leur permettra ainsi de se concentrer davantage sur la création.

De 2017 à 2021, le Conseil a dépassé son engagement d'investir 88,5 millions de dollars pour stimuler la transformation numérique du secteur des arts au Canada, notamment par le biais de son Fonds stratégie numérique. Le secteur a pris le virage numérique et possède de nouveaux outils pour maximiser son développement et joindre diverses communautés. Aujourd'hui, le numérique est un incontournable pour le secteur.

## ENGAGEMENT

# AUTOCHTONES

Nous nous engageons à soutenir le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun. Le soutien global du Conseil à l'art, aux artistes et aux organismes artistiques autochtones a augmenté de 22,7 %, passant de 19,3 millions de dollars en 2019-2020 à 23,7 millions de dollars en 2020-2021. Nous avons donc dépassé notre objectif de tripler le soutien à la création autochtone et d'atteindre le montant de 18,9 millions de dollars d'ici 2020-2021.

### Décolonisation des méthodes de recherche

Le Conseil a commencé à travailler avec Archipel, un cabinet de recherche et de conseil dirigé par des Autochtones, pour mieux comprendre la valeur du financement public pour les arts et les cultures autochtones et ses impacts connexes sur les communautés autochtones.

Le Conseil reconnaît que les recherches entreprises par les organismes gouvernementaux ont historiquement été fondées sur les visions du monde européennes au détriment des peuples autochtones, une considération fondamentale pour le Conseil alors qu'il cherche à reconnaître et à soutenir activement le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à la souveraineté. Pour ce projet, Archipel adopte des méthodologies de recherche autochtones et décolonisatrices qui privilégient un dialogue constructif et respectueux avec des artistes autochtones provenant de divers horizons, nations et identités culturelles.

### Partenariats dynamiques pour les arts autochtones

L'an dernier, le Conseil des arts du Canada a soutenu et conclu plusieurs partenariats au Canada et à l'international liés aux arts autochtones.

Par exemple, le Conseil a facilité une série de discussions virtuelles entre la cheffe des arts autochtones, Rhoda Roberts, ancienne cheffe de la programmation autochtone à l'Opéra de Sydney, et le personnel clé d'organismes artistiques au Canada sur les meilleures pratiques et approches en matière de décolonisation des institutions.

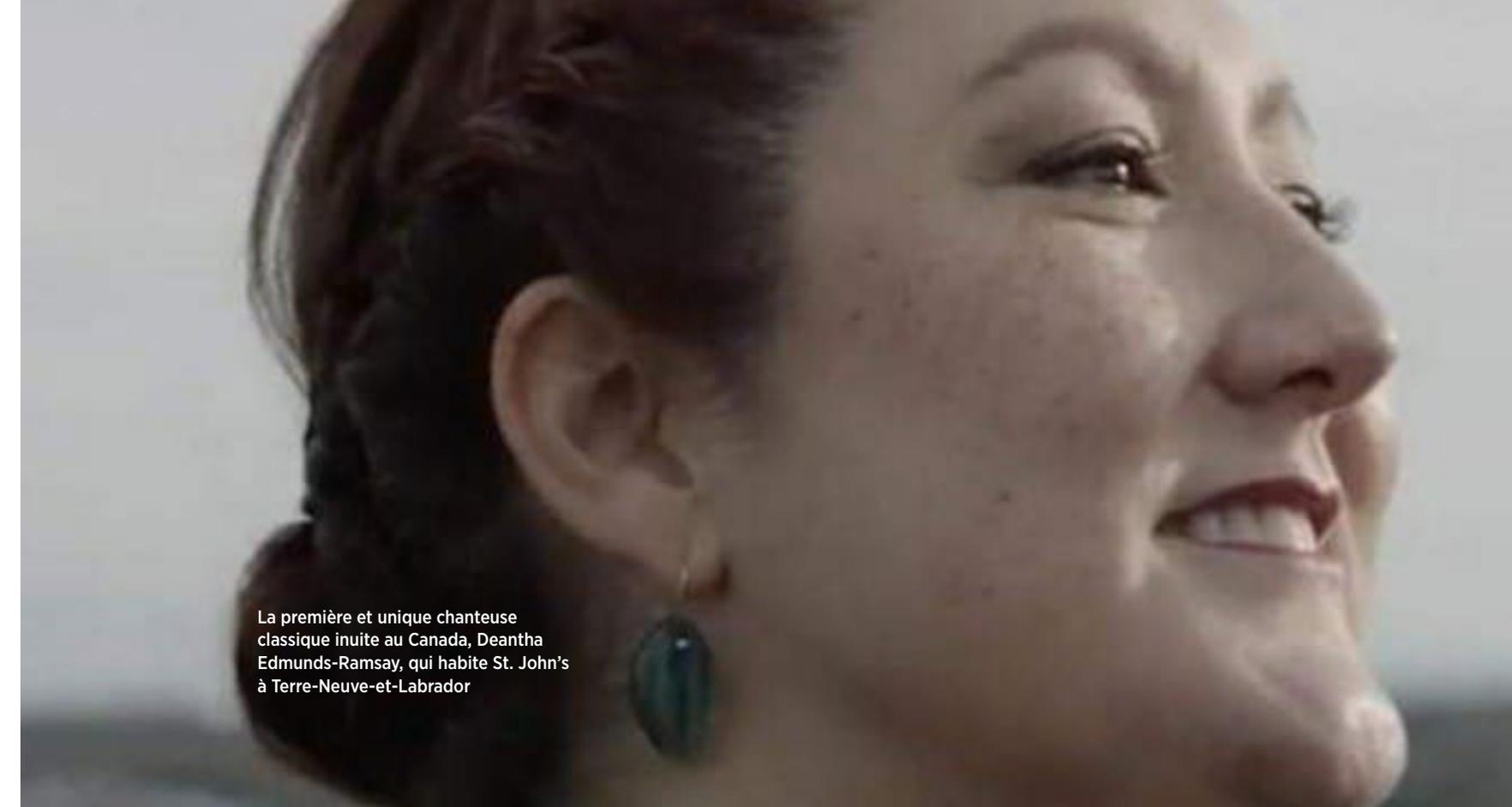
De plus, le Conseil et le ministère du Patrimoine canadien ont établi un partenariat en 2020-2021 pour travailler avec des experts de l'art autochtone et développer conjointement des outils et des recommandations pour la promotion et la protection des arts et expressions culturelles autochtones. Jusqu'à maintenant, le partenariat a donné lieu à une séance virtuelle avec de nombreux leaders culturels et universitaires autochtones, organisée et animée par l'unité de recherche sur le droit autochtone à l'École de droit de l'Université Victoria.

### Célébration des artistes autochtones avec les prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques

En 2020-2021, le Conseil des arts du Canada a attribué cinq de ses huit Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques (GGArts) à des artistes des Premières Nations, inuits et métis. Ces prix figurent parmi la série de prix du Conseil qui reconnaissent l'excellence dans les arts. Cette remise a marqué un nombre record de gagnantes et gagnants autochtones du prix dans une même année, ce qui témoigne de la vitalité de la pratique des arts autochtones au Canada.

Des huit prix décernés, six le sont pour des réalisations artistiques, un pour l'excellence dans les métiers d'art (le prix Saidye-Bronfman) et un pour une contribution exceptionnelle aux domaines des métiers d'art, des arts médiatiques ou des arts visuels contemporains. Les gagnantes et gagnants reçoivent un médaillon et une bourse de 25 000 \$. De plus, le Conseil fait la promotion des pratiques artistiques des gagnantes et des gagnants

par le biais de portraits vidéo individuels. Cette année, les portraits vidéo ont offert au public du Canada et du monde entier une occasion de mieux se familiariser avec le travail des gagnantes et gagnants autochtones exceptionnels et avec les communautés culturelles auxquelles leurs pratiques artistiques sont souvent intimement liées.

A close-up, profile view of a woman with dark hair pulled back, smiling slightly. She is wearing a large, dark, teardrop-shaped earring. The background is a soft, out-of-focus landscape.

La première et unique chanteuse classique inuite au Canada, Deantha Edmunds-Ramsay, qui habite St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador

## La perspective unique des artistes autochtones

L'engagement du plan stratégique 2016-2021 du Conseil de tripler le soutien à la création autochtone a été largement dépassé en 2020-2021. Les artistes, groupes et organismes artistiques culturels inuits, métis et des Premières Nations contribuent non seulement au rayonnement et à l'avancement des arts et des cultures autochtones, mais ils apportent des perspectives uniques sur les questions d'identité de genre et sur les modèles de création.

Résidente de Terre-Neuve-et-Labrador, Deantha Edmunds-Ramsay est la première et la seule soliste et artiste de studio inuite de musique classique au Canada. Elle crée présentement l'opéra inuit, *Ingutak*, qui racontera l'histoire d'une femme inuite qui vit en milieu urbain, a été adoptée et tente de se reconnecter avec sa terre, sa culture et sa communauté. Cet opéra abordera des légendes inuites traditionnelles et des questions contemporaines qui trouvent un écho chez les peuples autochtones de l'Île de la Tortue. L'œuvre sera réalisée en collaboration avec des créateurs autochtones, des aînés, des gardiens du savoir et des détenteurs de la langue afin de combiner la tradition européenne de l'opéra et les légendes inuites du Nunatsiavut.

Thirza Cuthand – une cinéaste, artiste de la scène et écrivaine d'origine crie des Plaines et écossaise qui vit actuellement à Toronto – est en train de créer un jeu vidéo en deux dimensions qui suit les aventures de Carmilla, une vampire lesbienne à la recherche d'une amoureuse. Le jeu se fonde sur ce scénario pour explorer les enjeux propres à la communauté queer et il amène les personnes à prendre conscience de la façon dont elles traitent d'autres personnes et interagissent avec elles lorsqu'elles apprennent à les connaître. Carmilla doit apprendre à s'intégrer

dans une petite communauté sans soulever des soupçons qui pourraient nuire à sa quête. Thirza Cuthand espère que ce jeu – son deuxième – atteindra de jeunes membres de la communauté queer et qu'il les encouragera à développer des interactions plus profondes, qui vont au-delà des jugements rapides.

L'artiste autochtone Whitney Horne, citoyenne du Conseil des Tlingit de Teslin et membre du clan Dakh'laweidi (aigle/épaulard), compte parmi ses ancêtres des Irlandais et des Tlingit de l'intérieur. Elle a illustré de façon numérique des motifs de perlage originaux inspirés par les pratiques de couture et de tissage historiques des Tlingit de l'intérieur et par des récits anciens, des paysages locaux et des espèces animales et végétales de sa communauté. En 2020, elle a commencé à matérialiser ces motifs avec des perles de verre, à l'aide de différents styles de métiers à tisser et de différents fils, de façon à produire de nouvelles créations, comme des sacs et des courroies de sacs, des bandes de chapeaux, des bandeaux, des colliers, des bracelets, des manchettes, des ceintures et des œuvres murales. Son projet lui a permis d'approfondir son savoir, à l'aide d'un logiciel numérique de perlage et d'accroître son potentiel créatif en tant qu'artiste du perlage autochtone. Elle prévoit lancer sa nouvelle collection d'œuvres au printemps et à l'été 2021.

Les engagements que le Conseil a pris envers la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté culturelle des nations et des peuples autochtones sont primordiaux. Le Conseil continue de défendre les expressions artistiques et culturelles autochtones. Le leadership des artistes autochtones et des Autochtones mènera à une société plus juste, plus équitable et, plus encore, décolonisée.

## ENGAGEMENT

# INTERNATIONAL

Nous allons accroître le rayonnement des artistes et des organismes artistiques du Canada à l'international en leur donnant l'occasion de présenter le meilleur de l'art d'ici à un public mondial. Avec l'aide de partenaires canadiens et internationaux, nous renforcerons la présence artistique du Canada dans le monde et nous appuierons les efforts d'autres organismes publics de soutien aux artistes du Canada à l'international. Nous favoriserons également la réciprocité en accueillant des artistes internationaux au Canada et en soutenant des coproductions et des résidences artistiques bilatérales et multilatérales. Le soutien global accordé aux activités internationales totalisait 33,3 millions de dollars en 2019-2020, une augmentation de 23,3 millions de dollars (233 %) depuis 2015-2016. En raison des restrictions entourant les déplacements, de l'annulation et du report de plusieurs rassemblements artistiques internationaux, ce montant a été réduit à 16,2 millions de dollars en 2020-2021.



### Relier le secteur des arts du Canada au reste du monde

L'entente entre le Conseil et le Salzburg Global Seminar vise à soutenir la participation annuelle de cinq boursières et boursiers canadiens de moins de 35 ans au forum mondial des jeunes innovateurs dans le domaine culturel. Ce forum offre aux jeunes une occasion d'acquérir des compétences en matière de leadership et de nouer des relations avec d'autres innovateurs culturels de partout dans le monde. Habituellement, le forum a lieu à Salzbourg, mais, en raison de la pandémie, celui de 2020 s'est tenu en ligne. Vu le faible coût de la tenue en ligne de l'événement, comparativement aux événements en personne des dernières années, le Conseil a été en mesure d'offrir des bourses supplémentaires à trois jeunes, pour une participation totale de huit jeunes, et de soutenir le développement par la cohorte d'un projet de collaboration l'année suivant le forum.

Le Conseil a également lancé le Programme d'échange immersif de talents et accélérateur de coproductions canado-britannique en partenariat avec le Fonds des médias du Canada, le Canadian Film Centre, la StoryFutures Academy (Royaume-Uni), le National

Centre for Immersive Storytelling (géré par la National Film and Television School et Royal Holloway, Université de Londres) et l'Arts Council England. La première phase de cette initiative novatrice offre un programme d'échange international d'un an consacré à la narration immersive. Le programme a sélectionné six chefs de file créatifs – des artistes, des cinéastes, des directrices et directeurs de théâtre et des visionnaires – ainsi que six productrices et producteurs créatifs du Canada, qui mettront à profit leur éventail impressionnant et varié d'expériences acquises dans toutes les sphères de la création. Avec leurs homologues britanniques, les participantes et participants se sont rencontrés dans des espaces virtuels pour collaborer et prendre part à des sessions hebdomadaires axées sur la création, le contenu et les affaires. De plus, toutes et tous recevront une subvention de développement fixe de 3 400 \$ en guise de compensation pour le temps consacré à l'étape de développement du talent de leurs projets créatifs. Les participantes et participants ont eu l'occasion d'élaborer des projets en vue d'un financement de coproduction internationale. Les projets financés seront produits lors de la deuxième phase de l'initiative.

### Maintenir les relations internationales malgré la distance

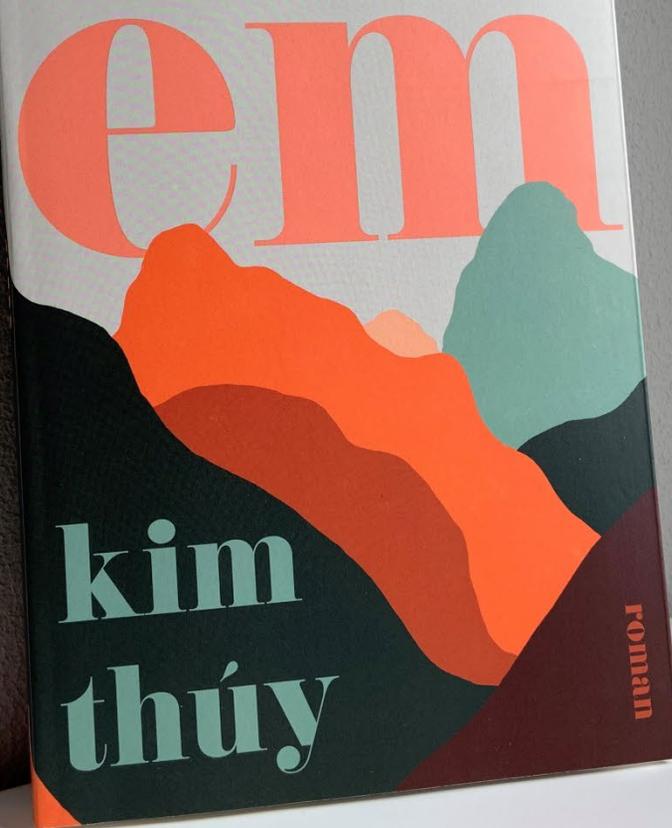
Alors que plusieurs événements internationaux en personne ont dû être retardés ou annulés cette année en raison de la COVID-19, le Conseil a participé à des événements en ligne avec des partenaires internationaux. Cette participation a favorisé le dialogue international sur la diplomatie culturelle et le rôle des arts sur la scène mondiale.

Parmi les nombreuses participations du Conseil à des événements internationaux en ligne, figure celle du directeur et chef de la direction, Simon Brault, au *Foro México creativo 2020: Towards a Global Pact for Culture*. Simon Brault a pris la parole lors de la séance inaugurale de l'événement. Durant sa présentation, il a parlé de nouveaux défis et de nouvelles perspectives pour le secteur culturel à l'échelle mondiale. De plus, il a participé aux tables rondes organisées par le British Council pour le lancement de *The Big Conversation*, un programme de recherche mondial qui examine le rôle des valeurs pour la création des conditions d'une coopération internationale. Enfin, il a pris

la parole lors d'un forum en ligne organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) sur la Francophonie – la communauté mondiale des pays et des peuples francophones – et ses contributions à la diplomatie culturelle.

En plus de ces exemples, le Conseil a maintenu des liens étroits avec la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles, le mandat de Simon Brault à la présidence de la fédération a d'ailleurs été renouvelé. Tout cela a permis au Conseil de maintenir et de faire progresser les liens qu'il a développés dans le monde et qui seront cruciaux pour une coopération et une collaboration continues après la pandémie.

Couverture de la version suédoise du roman *Em* de Kim Thuy, qui habite Longueuil, publiée par la maison d'édition Sekwa förlag AB située à Stockholm



## Une année internationale hors du commun

En raison des restrictions de déplacements liées à la COVID-19, l'année 2020-2021 a été particulièrement difficile pour la réalisation de projets internationaux et bon nombre ont été annulés ou reportés. Le Conseil a toutefois continué de consolider ses partenariats existants pour assurer la présence des artistes du Canada sur les scènes internationales et accueillir des artistes de la scène internationale au Canada lors de la reprise des activités. Les relations du Conseil avec ses nombreux partenaires et collaborateurs sont inestimables, et le travail effectué au cours de la dernière année aura des retombées positives au cours des années à venir.

Julia Barrette-Laperrière est une chorégraphe et interprète basée à Montréal et à Berlin. Elle a entrepris un projet de recherche, création et production en danse, en performance et en musique sur les thèmes du genre et des dynamiques de pouvoir. Après cinq semaines de résidences à l'institut Schwankhalle Bremen, en Allemagne, avec ses collaborateurs allemands, Julia Barrette-Laperrière a cocréé la pièce *Falla* qui a été présentée trois fois à guichets fermés lors du Queer Empowerment Month, à Bremen. Une captation vidéo de la pièce de 55 minutes a été réalisée, et plusieurs festivals européens ont manifesté leur intention de présenter le film, ce qui permet à la pièce de continuer à vivre malgré la pandémie.

Le 21<sup>e</sup> festival de musique électronique et de créativité numérique MUTEK s'est tenu en septembre 2020 en pleine pandémie. Intégré au volet professionnel du festival, le marché virtuel MUTEK Forum, proposait un réseautage en ligne entre les artistes et professionnels canadiens et les acheteuses et acheteurs et autres professionnels

internationaux. Le festival MUTEK a proposé un format hybride pour son marché qui combinait une expérience physique pour les artistes, intervenants et publics à Montréal avec une expérience virtuelle pour les autres intervenantes et intervenants partout dans le monde. Ce marché virtuel a ainsi permis de poursuivre les activités habituelles de réseautage avec les diffuseurs internationaux. Le Conseil a soutenu la participation de divers acheteurs internationaux lors de l'événement par l'entremise du volet Représentation et promotion de son programme Rayonner à l'international. MUTEK est situé à Montréal.

En 2020-2021, la maison d'édition Sekwa förlag AB, située à Stockholm, en Suède, a reçu une subvention du Conseil pour traduire le livre *Em* de l'artiste québécoise Kim Thuy. La maison d'édition se spécialise dans les œuvres de fiction écrites en anglais, en français et en langues nordiques. Après avoir publié le premier roman de Kim Thuy en 2011, Sekwa förlag AB a continué d'entretenir une relation privilégiée avec l'autrice, qui a été invitée plusieurs fois à se rendre en Suède. La traduction d'*Em*, les publicités et les campagnes sur les médias sociaux devraient contribuer à grossir les rangs des admiratrices et admirateurs de Kim Thuy. La publication est prévue pour la mi-mai 2021.

Malgré les restrictions dues à la pandémie, le Conseil s'est assuré de maintenir ses canaux de communications avec le monde. De nombreux artistes et organismes ont également pu tisser des liens et créer des réseaux. Ces liens vont leur permettre d'avoir accès à de plus larges publics et à de nouveaux marchés lorsque les activités et les déplacements reprendront.

## ENGAGEMENT

# UN CONSTANT SOUCI D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

En plus des quatre engagements énoncés dans son Plan stratégique, le Conseil des arts du Canada continuera de renforcer son engagement de longue date envers l'équité et l'inclusion, y compris pour les artistes et les publics émergents.

### Redéfinir le Conseil

L'inclusion et la représentation des peuples autochtones, des personnes noires, des personnes racisées et des personnes sourdes ou handicapées sont des conditions essentielles pour accroître la pertinence, l'influence et la reconnaissance du secteur et de ses organismes. En janvier 2021, le Conseil a lancé une importante campagne de recrutement ouverte à toutes et à tous, en priorisant l'embauche de personnes autochtones, noires, racisées, sourdes ou handicapées. Avec cette campagne, le Conseil pourra augmenter significativement la diversité de son personnel au cours de la prochaine année.

En septembre 2020, le Conseil a soutenu la création d'un comité antiracisme, équité et justice sociale (CAEJS) dirigé par les membres du personnel. Le personnel du Conseil a mis sur pied ce comité pour répondre à plusieurs appels à l'action des artistes et des travailleuses et travailleurs des arts relativement au racisme et à la discrimination. Le comité se réunit pour partager de l'information, échanger des

idées et proposer des solutions afin de repérer, de gérer et de prévenir les obstacles systémiques dans les programmes, les politiques, les activités et la culture du Conseil.

### Donner une meilleure tribune aux personnes noires

Pour donner une place à une plus grande diversité de voix sur ses médias sociaux, le Conseil a invité plusieurs artistes noirs à « prendre le contrôle » de son compte Instagram en février tout au long du Mois de l'histoire des Noirs. Les artistes qui ont participé étaient Casimiro Nhussi, Nigra luventa, Dionne Simpson, Rhodnie Désir, Webster et Laura Doyle Péan. Grâce à cette initiative, le Conseil a joint de nouveaux publics, et les artistes ont pu faire part de leurs points de vue sur les personnes noires dans les arts auprès des abonnés des médias sociaux du Conseil. C'était la première fois que le Conseil permettait une « prise de contrôle » de son compte Instagram, une expérience d'apprentissage importante pour développer des

possibilités similaires à l'avenir afin d'élargir la représentation et l'engagement par l'entremise des médias sociaux du Conseil. Cette initiative s'est conclue avec le partage de contenu sur la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine de la CCUNESCO sur les comptes de médias sociaux du Conseil. La CCUNESCO a également publié un billet de blogue sur son site web sur l'histoire des Noirs dans les ressources éducatives et antiracistes, ainsi qu'un article du chercheur Mark V. Campbell intitulé « L'art pour nous : la créativité et l'humanité dans la diaspora africaine ».

### Accroître les connaissances sur les pratiques artistiques des personnes sourdes ou handicapées au Canada

Le Conseil a fait appel à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à une équipe de recherche pour réaliser une étude sur les pratiques artistiques des personnes sourdes ou

handicapées au Canada. La recherche comprenait une revue de la littérature et des entretiens avec des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels.

Accessible au public sur le site web du Conseil, le rapport qui en découle offre une vue d'ensemble des artistes sourds et des artistes handicapés au Canada, de leurs pratiques artistiques et des innovations actuelles, ainsi que des conclusions connexes sur l'accessibilité, l'équité, l'autodétermination et le soutien. Basé sur les expériences et les points de vue des artistes et travailleuses et travailleurs culturels interrogés, le rapport propose des pratiques exemplaires au secteur des arts regroupées selon cinq grands thèmes : le financement, l'accessibilité, la représentation culturelle, les communications et l'équité, la diversité et l'inclusion dans les milieux culturels, artistiques et médiatiques.

## L'équité et l'inclusion dans les programmes de subventions et les fonds stratégiques

En 2020-2021, le Conseil a remis les montants suivants aux groupes désignés prioritaires<sup>1</sup> :

	Nombre de bénéficiaires	Sommes accordées (en milliers de \$)
Autochtones	442	23 577 \$
Personnes issues de la diversité culturelle	1 154	48 817 \$
Personnes sourdes ou handicapées	378	13 816 \$
Communautés de langue officielle en situation minoritaire, anglophone <sup>2</sup>	383	15 496 \$
Communautés de langue officielle en situation minoritaire, francophone <sup>2</sup>	266	11 498 \$

<sup>1</sup> Ces données sont fondées uniquement sur les renseignements fournis par les bénéficiaires dans les formulaires d'auto-identification ou dans le portail de subventions en ligne du Conseil.

<sup>2</sup> Les données permettant de calculer le soutien aux artistes, groupes et organismes artistiques oeuvrant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas été recueillies de la même façon que celles des trois autres groupes désignés comme prioritaires. La comparaison entre ces groupes n'est donc pas nécessairement conseillée.

Le Paprika Festival de Toronto :  
Jesse Wabegijig et Theresa  
Cutknife, qui participent au  
Programme des arts autochtones,  
en train de jouer la pièce de  
théâtre qu'ils ont créée

## Créer des liens entre une diversité de communautés

Le Conseil des arts du Canada applique les principes d'équité dans tous ses programmes de financement. Cet engagement de longue date est plus que jamais pertinent; et son impact au sein de la société, essentiel. Les bénéficiaires de ses subventions reflètent les multiples communautés qui composent notre société. Les projets présentés donnent un aperçu de la contribution des arts à une société ouverte et de la vitalité des communautés culturelles et de langue officielle en situation minoritaire.

Cherissa Richards est une artiste du théâtre winnipegoise qui travaille sur une pièce pour la jeunesse intitulée *Colour Rich*. Sa pièce relate le parcours de trois jeunes filles de Winnipeg qui explorent les défis vécus par les enfants aux origines mixtes. Pour donner vie à cette histoire, la dramaturge s'est appuyée sur son expérience personnelle et sur les entrevues qu'elle a menées auprès de plus de 30 personnes métissées, issues de différents groupes d'âge. Grâce à cette pièce, elle espère créer et présenter une œuvre qui reflète la réalité de plusieurs jeunes d'aujourd'hui, lesquels formeront la prochaine génération de spectateurs et d'artistes du théâtre.

Le Paprika Festival, à Toronto, offre des programmes de formation en théâtre tout au long de l'année pour des participants de 16 à 30 ans. De plus, grâce à son programme axé sur les arts autochtones, il offre du perfectionnement artistique à une petite cohorte de jeunes artistes autochtones émergents. Même si la pandémie de COVID-19 a restreint les possibilités d'organiser des rencontres en personne cette

année, le festival a utilisé des outils en ligne pour créer des liens entre les participantes et participants et d'autres artistes de partout en Amérique du Nord. Le festival a aussi profité de l'occasion pour favoriser le rayonnement d'artistes autochtones jeunes ou émergents au-delà de leur ville d'origine. Les jeunes artistes ont pu rencontrer des mentors et des conseillers autochtones et ainsi recevoir un soutien holistique sur le plan artistique, émotionnel et spirituel, en ces premières étapes de leur développement créatif.

*Ancrages* est une revue littéraire acadienne qui publie de la poésie, de la prose et des nouvelles. Elle cherche à encourager la circulation d'idées et la découverte de nouvelles voix littéraires, à soutenir ces dernières et à explorer les contextes de création des francophones au Canada. Avec l'appui du Conseil, le comité de rédaction a travaillé sur quatre nouveaux numéros l'an dernier. Pour faire le pont avec des communautés linguistiques francophones minoritaires d'ailleurs au pays, *Ancrages* a collaboré, pour un de ses numéros, avec *À ciel ouvert*, une revue francophone des Prairies canadiennes, de même qu'avec la Maison de la littérature de Québec pour un autre numéro. Ainsi, la revue tisse des liens entre l'Acadie et d'autres communautés du pays, tout en contribuant à la culture littéraire francophone internationale.

Pour le Conseil, appuyer l'équité dans les arts, c'est appuyer un secteur artistique auquel les citoyennes et citoyens de tous les horizons ont accès et un secteur dans lequel toutes et tous se reconnaissent.

# BANQUE D'ART

La Banque d'art du Conseil des arts du Canada possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au monde. Sa vocation première est de rendre sa collection accessible à un large public dans le but d'accroître sans cesse la notoriété de l'art du Canada et de permettre au plus grand nombre possible de Canadiennes et de Canadiens d'en profiter. Elle y parvient grâce à son programme de location d'œuvres d'art, à ses prêts aux musées et aux galeries, à l'organisation d'expositions, à ses activités de sensibilisation et à ses plateformes numériques.

## UN ACCÈS NUMÉRIQUE À LA COLLECTION

La pandémie de COVID-19 a limité non seulement les déplacements, mais aussi l'accès aux collections d'art physiques. Comme de nombreux musées et galeries au Canada, la Banque d'art a adapté son approche de l'accès public en se concentrant sur les initiatives numériques pour promouvoir l'art du Canada. L'accès à la collection

numérique permet à un plus large public de la découvrir, au Canada et à l'étranger. Alors que le monde est en train de sortir de la pandémie, l'accès numérique aux collections restera un moyen viable de soutenir les artistes et d'offrir à l'art une plus grande présence.

## GOOGLE ARTS & CULTURE : POUR UN ACCÈS PUBLIC PLUS ÉTENDU

En octobre 2020, la Banque d'art a lancé avec succès un nouveau partenariat avec Google Arts & Culture. Plus de 50 œuvres d'art ont été présentées sur la plateforme, dont deux expositions vedettes, *Un festin pour les yeux* et le *Programme de commande d'estampes*.

L'objectif de ce partenariat est de rendre une petite partie de la collection accessible à un public plus vaste et de tirer parti de la technologie des appareils photo gigapixel de Google. Les artistes ont été rémunérés par la Banque d'art pour leur participation au projet qui restera sur la plateforme

pendant trois ans. De nombreux artistes ont exprimé leur gratitude d'être inclus dans cet important projet.

Une campagne de médias sociaux, dont deux articles de blogue sur le projet, a permis d'augmenter la fréquentation sur le site web de la Banque d'art. Les statistiques de la plateforme Google Arts & Culture indiquent que plus de 1 400 pages ont été consultées sur une période de 10 jours en octobre, par des visiteuses et visiteurs accédant au site depuis 37 pays différents.

# L'ART MUSEUM OF THE AMERICAS

À l'occasion des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en 2017, la Banque d'art a collaboré avec l'Organisation des États américains (dont le Canada est membre) pour faire don de 150 estampes à tirage limité à l'Art Museum of the Americas (AMA), une première pour les artistes en arts visuels canadiens.

L'Art Museum of the Americas et l'ambassade du Canada à Washington s'associent maintenant pour présenter une exposition physique d'une sélection de ces estampes à la galerie de l'ambassade au début de 2022.

En prévision de l'exposition physique, l'AMA a lancé une campagne promotionnelle, #AMAatHome, sur ses plateformes numériques. En janvier 2021, la campagne comprenait 10 œuvres issues de la sélection plus large destinée à l'exposition physique. Le Conseil des arts du Canada et la Banque d'art ont partagé le contenu connexe sur leurs plateformes respectives, et les artistes ont été rémunérés pour leur participation.

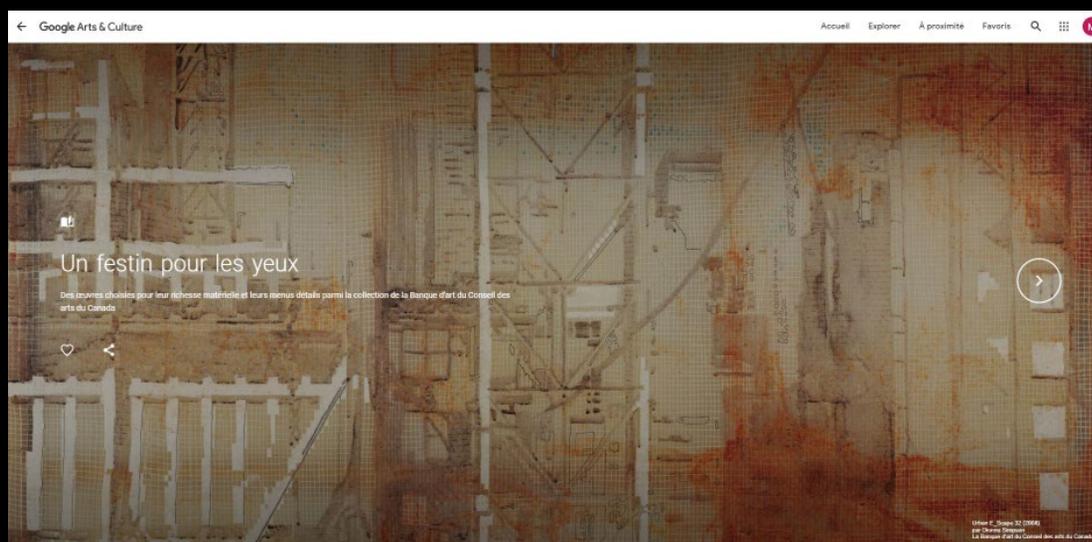


Léo B. LeBlanc, *Country Home*, 1971, huile sur planche.  
Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada.



Daphne Odjig, *Thunderbird Woman*, 1973, sérigraphie.  
Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada.

Capture d'écran de la collection *Un festin pour les yeux*, présentée sur la plateforme Google Arts & Culture. On y voit des détails de l'œuvre *Urban E\_Scape 32* (2008) de Dionne Simpson (techniques mixtes sur toile).



# COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

## ENGAGEMENTS

Porteuse des valeurs de l'UNESCO au Canada, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) mobilise ses membres, ses vastes réseaux et ses nombreux partenaires pour susciter des discussions et des réflexions novatrices sur les grands enjeux de société liés aux priorités de l'UNESCO. La Commission mobilise aussi ses partenaires pour faire avancer des dossiers prioritaires et critiques sur la science ouverte, l'égalité des genres, la réconciliation, les cultures et les langues autochtones et l'engagement des jeunes. Sur le terrain, la pertinence renouvelée de la présence simultanée du Conseil des arts du Canada et de la Commission, ainsi que leurs activités et initiatives souvent convergentes apportent une réelle contribution à un avenir de paix, d'équité et de développement durable au Canada et à l'échelle internationale. La CCUNESCO relève du Conseil des arts.

### La force des partenariats

Grâce aux partenariats avec ses réseaux, la Commission s'assure que ses priorités ont un impact sur les collectivités de tout le Canada. Ses partenariats couvrent des domaines tels que l'éducation (par le biais du Réseau des écoles de l'UNESCO), la lutte contre le racisme (par l'entremise de la Coalition des municipalités inclusives) et la protection du patrimoine naturel (par le biais des réseaux des Réserves de la biosphère et des Géoparcs mondiaux de l'UNESCO). En 2020-2021, la CCUNESCO a entrepris plusieurs initiatives notables avec ses réseaux, notamment :

- la création et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de marque et de communication pour les réserves de la biosphère et les géoparcs afin d'aider ces deux importants réseaux de

sites désignés par l'UNESCO au Canada à mettre en valeur leurs actions et à atteindre de nouveaux publics et bailleurs de fonds;

- l'élaboration d'un accord de partenariat avec le Réseau des villes créatives du Canada pour mener une évaluation conjointe des candidatures des villes canadiennes désirant adhérer au Réseau des villes créatives de l'UNESCO et pour poursuivre une collaboration sur des projets en lien avec le rôle de la culture dans le développement durable à l'échelle municipale;
- un partenariat avec le [Centre mondial du pluralisme](#) pour soutenir le Réseau des écoles de l'UNESCO en vue de la production de webinaires à l'intention du personnel enseignant sur la manière d'aborder le racisme anti-Noirs en classe et d'un document d'orientation connexe.

### Mobiliser les connaissances pour appuyer le développement durable

La CCUNESCO contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies grâce à des initiatives de partage des connaissances comme des webinaires et des publications. Ces initiatives s'adressent aux décideuses et décideurs, aux spécialistes ainsi qu'au grand public. En voici quelques exemples récents :

- communication des contributions de six chaires UNESCO canadiennes par le biais d'une [publication](#) et d'un [billet de blogue](#) en lien avec la participation de la CCUNESCO à l'initiative [Les futurs de l'éducation de l'UNESCO](#), une consultation mondiale visant à réinventer et à repenser l'éducation d'ici 2050;

- production du recueil de textes [La moitié de l'histoire ne suffit jamais : les menaces auxquelles sont confrontées les femmes journalistes](#) créé en partenariat avec [Journalists for Human Rights](#), un organisme international de développement des médias, qui présente des témoignages saisissants de femmes journalistes autochtones du Canada, ainsi que de femmes journalistes de la Syrie et de la République démocratique du Congo;
- publication d'un important [billet de blogue sur le patrimoine culturel autochtone](#) faisant référence à trois documents que la CCUNESCO a produits sur ce sujet en partenariat avec d'éminents experts autochtones.



Événement Racing the Tide  
Five Islands, Nouvelle-Écosse  
/ Géoparc mondial UNESCO  
Falaises de la baie de Fundy  
Photo : Tourisme Nouvelle-Écosse

## Faire entendre la voix du Canada à l'UNESCO

L'un des éléments importants du mandat de la CCUNESCO est de fournir à l'UNESCO les perspectives du Canada. En 2020-2021, par exemple, la CCUNESCO l'a fait de deux façons notables :

- La CCUNESCO a aidé l'UNESCO à mobiliser des fonds pour faire avancer les consultations menant à l'élaboration d'une recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA). Plus de 105 000 \$ ont été obtenus du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil national de recherches, du Fonds de recherche du Québec et de la Commission nationale andorrane pour l'UNESCO. Ces fonds ont permis aux partenaires montréalais Mila et Algora Lab d'organiser

des consultations en ligne qui ont mené à la publication d'un rapport intitulé [Le dialogue inclusif sur l'éthique de l'IA](#).

- La CCUNESCO a contribué aux travaux de l'UNESCO sur la science ouverte, un thème au cœur des discussions sur la coopération scientifique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La Commission a assuré la publication d'un document de travail sur [le rôle de la science ouverte dans la décolonisation des savoirs](#). Les idées exposées dans ce document ont directement influencé le projet de recommandation mis sur pied par l'UNESCO, une démonstration éloquent de l'influence de la CCUNESCO.



Les journalistes qui ont contribué au projet *La moitié de l'histoire ne suffit jamais : les menaces auxquelles sont confrontées des femmes journalistes*.

Dans le sens des aiguilles d'une montre : Karyn Pugliese, Sandra Safi Bashengezi, Rachel Pulfer et Nisreen Anabli.  
Illustratrice : Sophie Casson

# APERÇU FINANCIER

# POINTS SAILLANTS

En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a continué à avoir un impact important sur deux secteurs majeurs des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil). Tout d'abord, à l'été 2020, le Conseil a reçu 62,8 millions de dollars du nouveau Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 doté de 500 millions de dollars pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport du gouvernement du Canada. Ce fonds avait pour but d'atténuer les pressions financières des organismes touchés. Ensuite, la reprise remarquable du marché des actions a généré un rendement record sur un an au 31 mars 2021, ce qui a entraîné une hausse importante de la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil et de ses revenus de placement.

L'année 2020-2021 marquait la dernière année du doublement progressif du budget du Conseil, initialement annoncé dans le budget fédéral de 2016. Au total, le Conseil a injecté 93,1 % des 550 millions de dollars de nouveaux fonds dans le secteur des arts.

Le Conseil a pu maintenir sa prestation de programmes grâce aux investissements réalisés au cours des dernières années pour moderniser son infrastructure et ses systèmes technologiques, ainsi qu'en apportant des ajustements à ses activités.

## Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Total des revenus et des crédits parlementaires	377 993 \$	463 374 \$	358 761 \$
Total des charges	377 959	443 594	339 683
<b>Excédent des activités</b>	<b>34 \$</b>	<b>19 780 \$</b>	<b>19 078 \$</b>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le Conseil fait état d'un excédent annuel des activités de 19,8 millions de dollars. L'excédent actuel est principalement attribuable à un écart positif de 17,6 millions de dollars entre les revenus nets de placements réalisés et le montant budgété, et à un montant supplémentaire de 3,1 millions de dollars reçu du gouvernement le 31 mars 2021 à titre de compensation rétroactive en lien avec la hausse des salaires de 2018, conformément à la convention collective.

(en milliers de dollars)	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Subventions et contributions	302 158 \$	378 092 \$	272 389 \$
Programme du droit de prêt public	14 688	14 807	14 784
Prix et bourses	2 865	1 688	2 755
	<b>319 711 \$</b>	<b>394 587 \$</b>	<b>289 928 \$</b>

Les charges concernant les subventions, les paiements aux créatrices et créateurs et les prix totalisent 394,6 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et sont supérieures au budget approuvé et aux charges connexes de l'exercice précédent. La hausse importante par rapport au budget provient des 62,8 millions de dollars reçus pour créer le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19. En plus de ces nouveaux fonds, le Conseil a réinvesti un total de 12,6 millions de dollars dans les charges de subvention au moyen d'économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés en raison de la COVID-19, ce qui est supérieur aux 4,5 millions de dollars réinvestis durant l'exercice précédent. Comparativement aux réalisations de l'exercice précédent, un total de 32,4 millions de dollars représentant 92,6 % de la dernière tranche de 35 millions de dollars de financement du doublement progressif du gouvernement a été ajouté au budget des subventions de 2020-2021. Ce financement a été affecté aux programmes du Conseil selon les engagements clés pris dans le plan stratégique 2016-2021.

Dans le cadre de son engagement stratégique visant à accroître le soutien direct aux artistes, le Conseil a promis d'accroître son soutien au

Programme du droit de prêt public (DPP). Le total des paiements annuels du DPP est passé de 9,8 millions de dollars en 2017-2018 à 14,8 millions de dollars à compter de 2019-2020, en raison de l'investissement stratégique du Conseil dans un nouveau financement permanent.

Le Conseil a aussi affecté 1,7 million de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada, soit une réduction de 1,1 million de dollars comparativement à l'exercice précédent, en raison de la suspension de certains prix afin de tenir compte des nombreuses répercussions qu'a eu la COVID-19 sur les activités dans le secteur des arts.

Les coûts de prestation des programmes de transfert représentant 4,8 % du total des charges, se chiffraient à 21,2 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021. La diminution de 4,8 millions de dollars par rapport au budget est principalement due à des économies de l'ordre de 1,6 million de dollars dans les coûts des comités de pairs évaluateurs, les réunions se tenant désormais de manière virtuelle, de 1,2 million de dollars dans les salaires et avantages sociaux, et de 1 million de dollars dans les déplacements du personnel en raison des restrictions sur les voyages qu'impose la pandémie de COVID-19. La diminution globale de 2 millions de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une réduction des frais de déplacement des pairs évaluateurs, puisque les réunions se sont faites de façon virtuelle plutôt qu'en personne.

Les charges d'administration générales représentant 5,1 % du total des charges, se chiffraient à 22,5 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021. L'augmentation de 1,9 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est principalement attribuable à un programme de retraite volontaire offert aux employés de plus de 60 ans, qui a représenté un coût de 1,7 million de dollars.

## Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2021	Réel 2020
Total des actifs financiers	563 810 \$	416 171 \$
Total des passifs	208 089	124 395
Actifs financiers nets	355 721	291 776
Actifs non financiers	33 319	31 660
<b>Excédent accumulé</b>	<b>389 040 \$</b>	<b>323 436 \$</b>

En 2020-2021, la dotation du Conseil et fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit des rendements annuels positifs exceptionnels de 24,5 % et de 24,2 %, respectivement, comparativement à des rendements annuels négatifs de 1,7 % en 2019-2020. Par rapport à l'exercice précédent, les placements de portefeuille affichent une croissance de 88,6 millions de dollars avec une juste valeur de 479,8 millions de dollars au 31 mars 2021.

Grâce à la vigoureuse reprise du marché, le portefeuille a fourni un excédent de 17,6 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant budgété de 13,2 millions de dollars. Conformément à l'*Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement*, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 26 millions de dollars ont été transférés de l'excédent accumulé des activités à la réserve de l'excédent de revenus de placements.

Le Conseil a redressé les données comparatives de son état des flux de trésorerie afin d'exclure les réinvestissements sans contrepartie en espèces reçue. Le redressement n'a eu aucun impact sur l'excédent des activités ni

sur la diminution nette de la trésorerie pour l'exercice. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 3 des états financiers.

En 2020-2021, le Conseil a mis à jour son profil de risque, présenté au conseil d'administration en octobre 2020, en tenant compte des nouveaux risques liés à la COVID-19 de même que des stratégies d'atténuation. Il sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

## SITUATION FINANCIÈRE

### Actifs financiers

Au 31 mars 2021, le total des actifs financiers s'établissait à 563,8 millions de dollars, soit une hausse de 147,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers incluent les placements de portefeuille ainsi que la trésorerie et les débiteurs.

L'augmentation de 59,4 millions de dollars dans la trésorerie s'explique par une hausse de 61,5 millions de dollars des subventions, des paiements aux créatrices et créateurs et des prix à payer.

Le marché financier a connu une reprise importante après le ralentissement de mars 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé. Les marchés des actions canadiennes et mondiales ont atteint des niveaux records en matière de rendement sur un an, soit 44,2 % et 36,5 %, respectivement. Par conséquent, la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil a connu une hausse importante. Au 31 mars 2021, la juste valeur des placements du Conseil était de 479,8 millions de dollars, soit une augmentation de 88,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

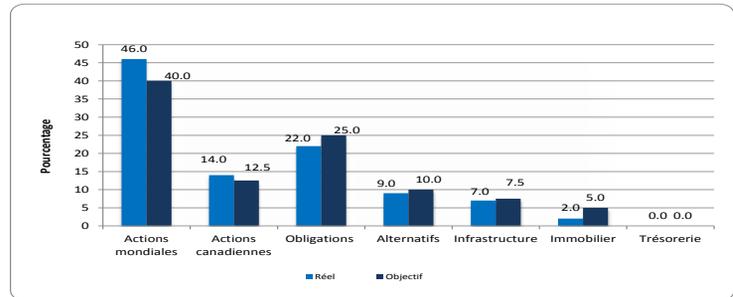
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement et de l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. L'objectif du portefeuille consiste à produire des rendements réels sur 10 ans de 4,5 % en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises par les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants du domaine des placements ainsi que des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil des arts siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

### Composition de l'actif au 31 mars 2021

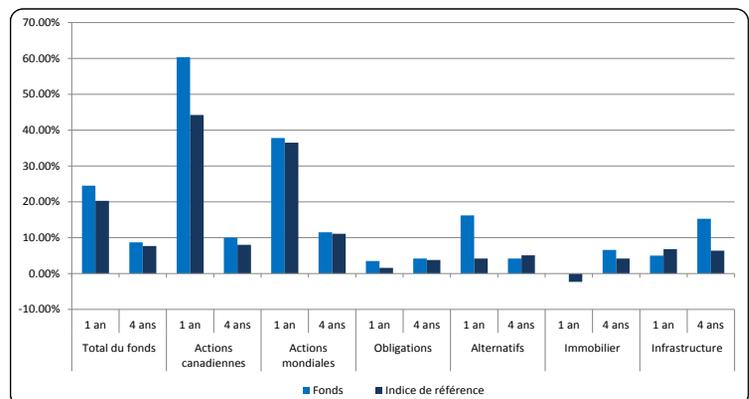


Le comité de placements et la haute direction suivent de près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 7,9 % au 31 mars 2021, par rapport à 6,9 % pour l'écart de référence.

Les objectifs pour chaque catégorie d'actifs sont établis d'après une étude frontalière menée avec succès en 2017 dans le but d'assurer l'atteinte de l'objectif à long terme visant à produire des rendements réels de 4,5 % sur 10 ans. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, de la forte volatilité du marché et de la stagnation des taux d'intérêt, le comité de placements a commandé une nouvelle étude frontalière complète et apportera les changements recommandés à la composition de l'actif pour approbation lors de la prochaine réunion du conseil d'administration en juin 2021.

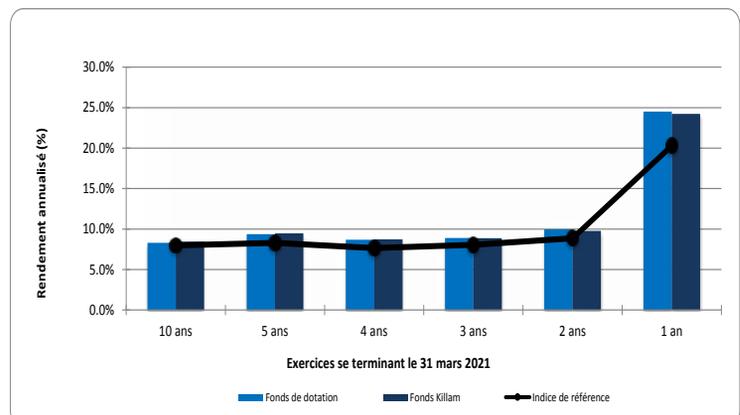
Le tableau suivant présente le rendement des différentes catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2021. Les rendements sur un an reflètent la reprise marquée des marchés.

### Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le tableau suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au-dessus de l'objectif à long terme de 4,5 % sur 10 ans.

### Rendement annualisé du portefeuille



## Passifs

Au 31 mars 2021, le total des passifs s'établissaient à 208,1 millions de dollars, soit une hausse de 83,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Passifs		
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	119 590 \$	58 070 \$
Créditeurs et charges à payer	5 565	5 128
Revenus reportés	6 506	6 604
Avantages sociaux futurs	5 155	4 340
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	71 273	50 253
<b>Total des passifs</b>	<b>208 089 \$</b>	<b>124 395 \$</b>

La principale augmentation est due à l'ajout de 61,5 millions de dollars dans les subventions, les paiements aux créatrices et créateurs et les prix à payer par rapport à 2019-2020, ce qui est directement lié à un volume élevé de subventions qui ont été approuvées au dernier trimestre, mais qui n'avaient pas encore été payées au 31 mars 2021.

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe ont également connu une hausse de 21 millions de dollars. Celle-ci est due à l'augmentation de la valeur marchande du portefeuille, dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les créditeurs et les charges à payer qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2021;
- les revenus reportés, dont les avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, qui sont amortis au cours de la période de location de 20 ans, les revenus de location reportés de la Banque d'art ainsi que d'autres revenus reportés pour des initiatives spécifiques;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite des employés et retraités du Conseil.

## Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent les logiciels, le matériel de bureau et informatique, les améliorations locatives et les travaux en cours concernant principalement l'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'information et d'une fonction de production de rapports sur les subventions sur le portail en ligne du Conseil. L'augmentation nette de 1,6 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est majoritairement attribuable à un investissement de 3,5 millions de dollars dans la feuille de route du virage numérique du Conseil visant la modernisation des infrastructures technologiques et de ses systèmes, montant compensé par un amortissement de 2 millions de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain du Canada au monde, soit 17 169 œuvres. Elle offre ses œuvres d'art en location aux sociétés des secteurs public et privé. La collection, capitalisée au coût de 19,5 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2021, est indiquée à la rubrique «Actifs de la Banque d'art». La valeur estimée totale de la collection s'élève à 73,2 millions de dollars au 31 mars 2021.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 24 instruments à cordes de grande qualité et d'importance historique ainsi qu'un archet de violoncelle de première qualité, qui sont prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de mille dollars, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2021, la valeur évaluée et assurée de ces instruments de musique était de 46,7 millions de dollars américains.

## Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2021	2020
<b>Excédent accumulé</b>		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	229 445	203 445
Excédent	26 234	32 454
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>343 248 \$</b>	<b>323 468 \$</b>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	45 792	(32)
<b>Excédent accumulé</b>	<b>389 040 \$</b>	<b>323 436 \$</b>

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que montrées séparément, sont traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve de 229,4 millions de dollars au 31 mars 2021 représente la somme de l'excédent des revenus de placement découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

# OPÉRATIONS

## Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Crédits parlementaires	362 644	\$ 428 631	\$ 327 771
Revenus nets de placements réalisés	13 189	30 784	23 693
Autres revenus	2 160	3 959	7 297
<b>Total des revenus</b>	<b>377 993</b>	<b>463 374</b>	<b>358 761</b>
Programmes de transfert	354 959	418 592	316 511
Résultats nets de la Banque d'art	111	27	1
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 623	2 446	2 512
Administration générale	20 266	22 529	20 659
<b>Total des charges</b>	<b>377 959</b>	<b>443 594</b>	<b>339 683</b>
<b>Excédent annuel des activités</b>	<b>34</b>	<b>\$ 19 780</b>	<b>\$ 19 078</b>

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 19,8 millions de dollars en comparaison d'un budget équilibré prévoyant un excédent de 34 milles dollars. L'excédent actuel est principalement attribuable à un écart positif de 17,6 millions de dollars entre les revenus nets de placements réalisés et le budget, et à un montant supplémentaire de 3,1 millions de dollars reçu du gouvernement le 31 mars 2021 à titre de compensation rétroactive en lien avec la hausse des salaires de 2018, conformément à la convention collective.

La diminution de 3,3 millions de dollars des autres revenus s'explique principalement par le montant de 1,5 million de dollars de contributions externes reçues cette année pour la Foire du livre de Francfort, contre 5,1 millions de dollars à l'exercice précédent.

Le total des charges de 443,6 millions de dollars en 2020-2021 est supérieur de 65,6 millions de dollars au montant budgété. Cet écart est directement attribuable aux 62,8 millions de dollars reçus du gouvernement pour créer le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour le secteur des arts.

Grâce à un processus de suivi budgétaire efficace et à des projets reportés en raison de la COVID-19, le Conseil a pu investir un total de 12,6 millions de dollars dans les charges de subvention au moyen des économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés, comparativement à un investissement similaire de 4,5 millions de dollars à l'exercice précédent.

## Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 428,6 millions de dollars, soit 100,9 millions de dollars de plus qu'à l'exercice 2019-2020. L'augmentation comprend la dernière tranche de 35 millions de dollars provenant du doublement progressif du financement gouvernemental, conformément à l'annonce du budget fédéral 2016, l'octroi supplémentaire de 62,8 millions de dollars pour mettre en place le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour le secteur

des arts et une compensation rétroactive pour l'augmentation des salaires de 3,1 millions de dollars.

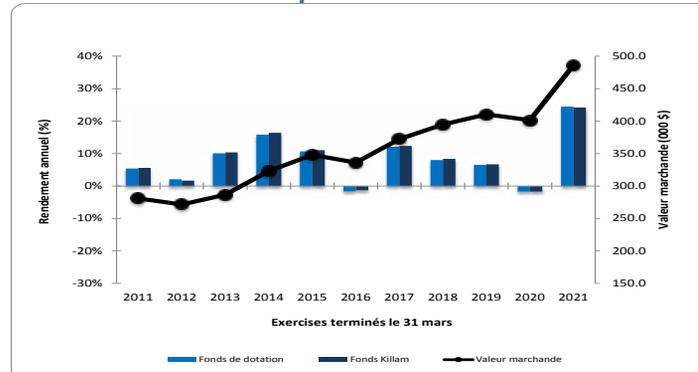
## Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2020-2021, le fonds de dotation et des fonds spéciaux, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont enregistré des rendements annuels positifs exceptionnels de 24,5 % et de 24,2 %, respectivement, comparativement à des rendements annuels négatifs de 1,7 % pour les deux fonds en 2019-2020. Les rendements positifs importants du portefeuille sont principalement attribuables aux marchés des actions canadiennes et mondiales qui ont généré des rendements records sur un an, soit 44,2 % et 36,5 %, respectivement.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2020-2021, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux, ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité d'équilibrer le rendement par rapport à la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2011 ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme des placements de portefeuille du Conseil.

## Rendement annuel du portefeuille



Grâce à la reprise exceptionnelle du marché au cours de l'exercice précédent, le portefeuille affichait un excédent de 17,6 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant budgété de 13,2 millions de dollars. Cet excédent était principalement attribuable à d'importantes distributions de dividendes issus des fonds communs d'actions et d'obligations, totalisant 21,4 millions de dollars de même qu'à d'importants gains réalisés de 18,3 millions de dollars provenant principalement du remaniement de la structure de gestion des placements dans la catégorie d'actifs des actions mondiales et de la transformation du fonds distinct d'actions canadiennes en fonds commun.

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent les sommes correspondant à l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents, les dons, les remboursements de taxe foncière et d'autres sources de revenus. Durant l'exercice, le Conseil a recouvré 0,5 million de dollars de plus que prévu en subventions inutilisées, principalement en raison du retour de subventions liées à des activités de voyage qui ont été annulées en raison des restrictions de voyage engendrées par la COVID-19. Le Conseil a également reçu un montant supplémentaire de 1,5 million de dollars d'Affaires mondiales Canada et de Patrimoine canadien, en plus des 5,1 millions de dollars reçus à

l'exercice précédent, pour les activités entourant la Foire du livre de Francfort 2020. Ces revenus sont à l'origine de l'écart positif de 1,8 million de dollars par rapport au montant prévu au budget.

## Charges de programmes

Les charges de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix	319 711 \$	394 587 \$	289 928 \$
Prestation des programmes de transfert	26 016	21 205	23 181
Services à la communauté artistique	9 232	2 800	3 402
Résultats nets de la Banque d'art	111	27	1
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 623	2 446	2 512
	<b>357 693 \$</b>	<b>421 065 \$</b>	<b>319 024 \$</b>

En 2020-2021, les charges de programmes ont représenté 94,9 % des charges totales de 443,6 millions de dollars du Conseil, soit une augmentation de 1 % comparativement à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les charges de programmes sont supérieures de 102 millions de dollars à celles de l'exercice précédent.

La grande majorité des charges de programmes concernent les 394,6 millions de dollars utilisés pour les subventions, les paiements aux créatrices et créateurs et les prix, c'est-à-dire 74,9 millions de dollars de plus que le budget prévu. L'augmentation de 104,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du budget consacré aux subventions de 32,4 millions de dollars, ce qui représente 92,6 % du financement gouvernemental supplémentaire de 35 millions de dollars, plus un montant de 62,8 millions de dollars reçu du gouvernement pour mettre en place le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour le secteur des arts.

En plus de ces nouveaux fonds, le Conseil a réinvesti un total de 12,6 millions de dollars dans les charges de subvention au moyen d'économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés en raison de la COVID-19, ce qui est supérieur aux 4,5 millions de dollars réinvestis durant l'exercice précédent.

Dans le cadre de son engagement stratégique visant à accroître le soutien direct aux artistes, le Conseil a également versé 14,8 millions de dollars aux créatrices et créateurs par le biais du Programme du droit de prêt public. Le Conseil a aussi affecté 1,7 million de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada, une réduction de

1,1 million de dollars comparativement à l'exercice précédent, en raison de la COVID-19 qui a entraîné le report de certains prix.

Les charges de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Les coûts d'exécution des programmes de transfert ont totalisé 21,2 millions de dollars pour l'exercice, c'est-à-dire 4,8 millions de dollars de moins que la somme budgétée. Cette variation par rapport au budget est principalement due à des économies de l'ordre de 1,6 million de dollars dans les coûts des comités de pairs évaluateurs, les réunions se tenant désormais de manière virtuelle, de 1,2 million de dollars dans les salaires et avantages sociaux, et de 1 million de dollars dans les déplacements du personnel en

raison des restrictions sur les voyages qu'impose la pandémie de COVID-19. Le Conseil poursuit la révision et la simplification des processus en modernisant ses systèmes actuels afin d'atteindre l'efficacité nécessaire pour respecter ses normes de prestation élevées, mais avec un volume de demandes beaucoup plus important.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes affectées à des ateliers et à diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts étaient inférieurs de 0,6 million de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, mais aussi inférieurs de 6,4 millions de dollars aux coûts prévus au budget. Ces économies ont permis de couvrir la moitié des 12,6 millions de dollars réinvestis en subventions. Cette année, le Conseil a dû reporter, voire même annuler, ses événements prévus et ses partenariats à cause de la COVID-19.

Les résultats nets de la Banque d'art étaient de 84 milles dollars sous le budget pour 2020-2021. La Banque d'art a été limitée dans ses activités au cours de l'année en raison des restrictions liées à la COVID-19. La majorité des contrats de location en cours ont été renouvelés, mais très peu de nouveaux contrats ont été signés, ce qui a entraîné une baisse des revenus de location par rapport aux prévisions budgétaires. La plupart des activités de sensibilisation et de promotion en présentiel ayant été interrompues, la réduction des frais de location et de déplacement du personnel a plus que compensé cette perte de revenus.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) affiche des charges nettes de 2,4 millions de dollars en 2020-2021, une baisse de 66 milles dollars comparativement aux charges de l'exercice précédent, et légèrement inférieure au budget de 177 milles dollars. La diminution des charges de programme est liée aux activités planifiées qui ont eu lieu virtuellement plutôt qu'en personne en raison des restrictions de déplacements engendrées par la COVID-19. Créée conformément à un décret datant de 1957, la CCUNESCO soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada.

## Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services internes (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement. À 22,5 millions de dollars, ces charges ont dépassé le budget de 2,3 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par un programme de retraite volontaire offert aux employés de plus de 60 ans, qui a représenté un coût de 1,7 million de dollars. Les charges d'administration générales représentaient 5,1 % des charges totales, contre 6,1 % en 2019-2020. Le Conseil continue de limiter ses charges et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux.

## GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2021 étaient de 45,8 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

# GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

À l'heure actuelle, le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments clés :

- la gouvernance du risque;
- la propension au risque;
- le profil, l'évaluation et l'atténuation des risques;
- l'atténuation des risques financiers.

## Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement des placements de portefeuille. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

## Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisme à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
<b>Risque stratégique</b>	Mandat et réputation	<p>Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien.</p> <p>Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.</p> <p>Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.</p>
<b>Risque d'exécution des programmes</b>	Processus d'octroi de subventions	<p>Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions.</p> <p>En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.</p>
<b>Risque lié aux ressources humaines</b>	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
<b>Risque lié à l'information et aux systèmes</b>	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
<b>Risques financiers</b>	Gestion financière Placements	<p>Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité à long terme.</p> <p>Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'<i>Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement</i> et à l'<i>Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil</i>.</p>
<b>Risque lié à la conformité</b>	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations législatives.

## Profil de risque

Un nouveau cadre de gestion du risque a été élaboré à l'automne 2018, à partir de la propension au risque du Conseil. Chaque année, le Conseil examine tous les risques recensés classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent étant mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en octobre 2020.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

## Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil devrait être reçue dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, le risque de crédit est très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

# GOUVERNANCE

## Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le [gouverneur en conseil](#), le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA surveillent les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions d'octroi de subventions et de planification stratégique. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les [Règlements](#) et la [Politique de gouvernance](#) du Conseil.

## Points saillants

En 2020-2021, le CA a tenu six réunions consacrées à :

- l'accueil du premier président autochtone du Conseil, Jesse Wenté, ainsi que d'une nouvelle membre du CA, Gaétane Verna;
- l'approbation d'une aide d'urgence de plus de 500 000 \$ aux organismes artistiques, par l'entremise du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport du gouvernement fédéral;
- l'approbation du Plan stratégique 2021-2026 du Conseil;
- l'approbation de la nomination d'un nouveau membre du comité de gouvernance et de sélection, de même que de deux nominations et du renouvellement du mandat parmi les membres externes du comité de placements;
- la supervision des budgets et des diverses politiques du Conseil, y compris les changements apportés à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*;
- la supervision en continu du virage interne du Conseil vers une numérisation des opérations et de la prestation de services;
- l'approbation du budget de fonctionnement et d'immobilisations, des états financiers annuels, du profil de gestion du risque et du Plan continu d'audit interne fondé sur les risques de 2021-2022 à 2023-2024;
- la tenue d'une Assemblée publique annuelle virtuelle, le 26 janvier 2021.

Toutes les réunions du conseil d'administration se sont tenues virtuellement en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux restrictions énoncées par les autorités de santé publique par rapport aux rassemblements.

## Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des membres indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil d'administration. Le comité de placements compte aussi des spécialistes de l'extérieur, qui sont choisis pour leurs connaissances et leurs expertises. À chaque

réunion du CA, des séances à huis clos ont lieu, certaines avec le directeur et chef de la direction, d'autres entre les membres du CA uniquement.

## Une culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique à temps partiel, les membres du CA sont tenus de se conformer à la [Loi sur les conflits d'intérêts](#) et au [Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique](#). Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

## Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité qu'il dessert, soit l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Il s'efforce d'inspirer les Canadiennes et Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel empreint de respect, qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenantes et intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi.

## Nominations

Jesse Wenté a été nommé président du CA pour un mandat de cinq ans, à compter du 28 juillet 2020 jusqu'au 27 juillet 2025. Cette nomination fait suite au processus de mise en candidature et de sélection du gouverneur en conseil, qui est ouvert, transparent et fondé sur le mérite, ce qui assure l'intégrité des institutions publiques du pays. Jesse Wenté était déjà membre du CA depuis le 5 avril 2017. Il succède, comme président, à Pierre Lassonde, qui a exercé ces fonctions durant les cinq années précédentes.

Gaétane Verna a été nommée membre du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, à compter du 30 septembre 2020, jusqu'au 29 septembre 2024.

Au 31 mars 2021, le poste de vice-président était vacant au CA.

## Programme d'accueil et d'intégration

Les nouveaux membres reçoivent une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Ils participent également à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et assistent aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil des arts. Lorsqu'ils sont nommés membres de comités, ils doivent suivre d'autres séances d'orientation avant toute réunion.

## Diversité au sein du conseil d'administration

Depuis longtemps, le Conseil intègre à ses activités des valeurs d'équité et de diversité. La « Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration » comprise dans la *Politique de gouvernance* résume et rend publics les valeurs et les objectifs du Conseil quant à sa diversité. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des personnes sourdes ou handicapées, des peuples autochtones, des personnes noires ou racisées, ainsi que l'égalité des sexes et la diversité.

## Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités.

Tous les ans, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministre du Patrimoine canadien.

## Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année plusieurs rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi et/ou les ministères responsables.

### Assemblée publique annuelle

Le 26 janvier 2021, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) virtuellement afin de rendre compte de ses activités et plans récents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langues des signes (ASL et LSQ). Les enregistrements vidéo de l'événement, en format pleinement accessible, se trouvent sur le site web du Conseil, de même que les allocutions de toutes les personnes qui ont pris la parole durant l'événement.

### Rapport annuel

Après chaque exercice financier, le Conseil est tenu par la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* de soumettre au ministre du Patrimoine

canadien un rapport annuel, qui est déposé au Parlement. Ce rapport rend compte des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice et présente les états financiers de l'organisme.

### Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil des arts a l'obligation de rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces rapports sont soumis au ministre du Patrimoine canadien, et sont déposés au Parlement.

### Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts du Canada est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport est soumis chaque année au ministre du Patrimoine canadien.

### Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada.

### Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet à Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la *Loi*. Le Conseil présente également une évaluation annuelle détaillant ses activités conformément à la Partie VII de la *Loi* à Patrimoine canadien. Tous les trois ans, le Conseil présente un rapport sur les parties IV, V, VI et VII de la *Loi* au ministre du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

## Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les [Règlements](#) du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents :

### Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel). Le directeur et chef de la direction siège également au comité exécutif, mais sans droit de vote.

Membres : Pierre Lassonde (président jusqu'au 27 juillet 2020), Jesse Wente (président depuis le 28 juillet 2020) Nathalie Bondil (vice-présidente jusqu'au 12 mars 2021), Beverley K. Foy (présidente du comité d'audit et des finances jusqu'au 5 juin 2021) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

## Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil. Des séances à huis clos sont tenues uniquement avec le Bureau du vérificateur général, les vérificateurs internes et les membres du comité d'audit et des finances.

Membres : Beverley K. Foy (présidente jusqu'au 5 juin 2021), David Binet, Karl Schwonik et Kim Spencer-Nairn (présidente par intérim à compter du 6 juin 2021).

## Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), Jesse Wenté (jusqu'au 27 juillet 2020), David Binet, Ben Nind et Gaétane Verna (depuis le 27 janvier 2021).

## Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy, David Binet, Karl Schwonik (depuis le 23 mars 2021) et les experts externes suivants : Michael White (président), George Mavroudis (jusqu'au 13 juin 2020), John Montalbano (jusqu'au 30 septembre 2020), Paul Robillard, Kim Shannon, Martha Tredgett, Helen Kearns (depuis le 15 avril 2020), Denis Larose (depuis le 23 juin 2020) et Brenda Eaton en tant que représentante des fiduciaires Killam (depuis le 6 octobre 2020).

## Groupes consultatifs

Jennifer Dorner est la représentante du CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Ben Nind est le représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

## Divulcation proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 dollars, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.



## L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ANNUELLE 2021 DU CONSEIL : UNE MISE À JOUR IMPORTANTE

L'Assemblée publique annuelle (APA) du Conseil des arts est l'une des façons qu'a l'organisme de rendre compte de ses activités. L'APA fait le pont entre les réalisations de l'exercice financier précédent et les projets pour l'année en cours. Comme beaucoup d'autres organismes, le Conseil a adapté son événement de cette année aux mesures de santé publique liées à la COVID-19 et a organisé sa première APA entièrement virtuelle. L'événement, qui s'est déroulé le 26 janvier 2021, a été vu en direct par plus de 17 000 personnes, soit une augmentation considérable par rapport aux 698 vues de l'année précédente. Cela indique que le passage de l'événement au numérique a été largement adopté par le public du pays et du monde entier. Bien que des problèmes techniques aient empêché certaines personnes de regarder l'événement en direct, le Conseil a publié un enregistrement de l'APA sur son site web immédiatement après sa tenue pour en faciliter l'accès.

Quatre représentants du Conseil ont pris la parole lors de l'APA 2021 : le directeur et chef de la direction, Simon Brault, la directrice générale de la Division des stratégies, affaires publiques et rayonnement des arts, Michelle Chawla, le président du conseil d'administration, Jesse Wenté et la directrice générale de la Division des programmes de subventions aux arts, Carolyn Warren. Ces quatre représentants ont parlé des mesures d'urgence prises par le Conseil dans le contexte de la pandémie, des problèmes de racisme et de discrimination dans le milieu des arts et du Plan stratégique à venir. Ils ont aussi répondu à des questions posées par les participants en ligne sur divers sujets liés au Conseil et au secteur des arts. L'événement était disponible dans les deux langues officielles avec une interprétation simultanée en langue des signes québécoise (LSQ) et en American Sign Language (ASL).

## Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail* qui repose sur les exigences de la [Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles](#), un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au comité d'audit et des finances. En 2020-2021, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

## Rémunération

La rémunération des membres du CA est établie par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 6(1) de la *Loi sur le Conseil des arts du Canada*. Les taux journaliers sont déterminés par les [Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État](#), publiées par le Bureau du Conseil privé.

La rémunération des membres du CA est composée d'honoraires annuels et de taux journaliers. Les membres du CA peuvent aussi se faire rembourser leurs frais de déplacement.

Les honoraires annuels sont versés au pro rata, selon l'échelle suivante :

- Présidence : 8 800 \$
- Vice-présidence : 4 700 \$
- Autres membres : 4 400 \$

Les taux journaliers sont des montants quotidiens fournis pour le temps consacré aux affaires du CA et du Conseil des arts. Ces taux sont les suivants :

- Présidence : 375 \$
- Vice-présidence : 325 \$
- Autres membres : 325 \$

En 2020-2021, le montant total de la rémunération s'élevait à :

- CA : 52 500 \$ (rémunération globale)
- Directeur et chef de la direction : de 226 000 \$ à 265 800 \$ (établi par le gouverneur en conseil)
- Postes de direction : de 125 900 \$ à 165 700 \$

## Cadres supérieurs



Au 31 mars 2021, le comité exécutif de gestion était composé ainsi (de gauche à droite) : Joanne Larocque-Poirier, directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration; Carole Boileau, dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies, affaires publiques et rayonnement des arts; Ian Lovsin, dirigeant principal de l'information; Simon Brault, directeur et chef de la direction et Carolyn Warren, directrice générale, Programmes de subventions aux arts.

## Membres du CA (au 31 mars 2021)



**Jesse Wente**  
*président*  
(Toronto, Ontario)



**David Binet**  
(Toronto, Ontario)



**Jennifer Dorner**  
(Montréal, Québec)



**Beverley K. Foy**  
(Calgary, Alberta)



**Cheryl Hickman**  
(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)



**Yann Martel**  
(Saskatoon, Saskatchewan)



**Ben Nind**  
(Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest)



**Karl Schwonik**  
(Calgary, Alberta)



**Kim Spencer-Nairn**  
(Vancouver, Colombie-Britannique)



**Gaëtane Verna**  
(Toronto, Ontario)

## Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
<b>Nombre total de réunions</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Pierre Lassonde	2/2	--	d'office	d'office	d'office
Jesse Wente	6/6	--	d'office	d'office	d'office
Nathalie Bondil	2/5	--	d'office	d'office	d'office
David Binet	5/6	s.o.	3/4	7/7	4/4
Jennifer Dorner	6/6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beverley K. Foy	6/6	--	4/4	7/7	s.o.
Cheryl Hickman	5/6	--	s.o.	s.o.	4/4
Ben Nind	6/6	s.o.	s.o.	s.o.	4/4
Yann Martel	6/6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Karl Schwonik	6/6	s.o.	s.o.	7/7	s.o.
Kim Spencer-Nairn	6/6	s.o.	s.o.	7/7	s.o.
Gaëtane Verna	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	1/1

### Notes :

- Le mandat de Pierre Lassonde en tant que président du CA s'est terminé le 27 juillet 2020.
- Jesse Wente a été nommé président du CA le 28 juillet 2020. Il a été membre du CA jusqu'au 27 juillet 2020. Il est devenu un membre d'office du comité de placements, du comité d'audit et des finances et du comité de gouvernance et de sélection le 28 juillet 2020.
- Gaëtane Verna a été nommée membre du CA le 30 septembre 2020. Elle est devenue membre du comité de gouvernance et de sélection le 27 janvier 2021.
- Nathalie Bondil a donné sa démission à titre de vice-présidente du CA le 12 mars 2021.
- Karl Schwonik est devenu membre du comité de placements le 23 mars 2021.

# ÉTATS FINANCIERS

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité

de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, est responsable d'auditer les états financiers du Conseil et d'émettre un rapport sur ceux-ci.

Le 22 juin 2021

**Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA**  
Directeur et chef de direction

**Carole Boileau, CPA, CA**  
Dirigeante principale des finances



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

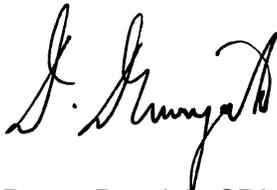
### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Conseil des arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dusan Duvnjak, CPA, CMA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 22 juin 2021

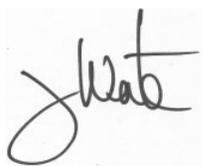
## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2021	2020
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	81 065 \$	21 624 \$
Débiteurs	2 925	3 347
Placements de portefeuille (note 4)	479 820	391 200
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>563 810</b>	<b>416 171</b>
<b>PASSIFS</b>		
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	119 590	58 070
Créditeurs et charges à payer	5 565	5 128
Revenus reportés	6 506	6 604
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 155	4 340
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	71 273	50 253
<b>Total des passifs</b>	<b>208 089</b>	<b>124 395</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>355 721 \$</b>	<b>291 776 \$</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	13 078	11 446
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 466	19 465
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	774	748
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>33 319</b>	<b>31 660</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)</b>	<b>389 040 \$</b>	<b>323 436 \$</b>
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	343 248	323 468
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	45 792	( 32)
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>389 040 \$</b>	<b>323 436 \$</b>

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Jesse Wente**  
Président



**Kim Spencer-Nairn, CPA**  
Présidente par intérim, Comité d'audit et des finances

## État des résultats

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
<b>Revenus</b>			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	13 189 \$	30 784 \$	23 693 \$
Autres revenus	2 160	3 959	7 297
<b>Total des revenus</b>	<b>15 349</b>	<b>34 743</b>	<b>30 990</b>
<b>Charges</b>			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix (tableau 1)	319 711	394 587	289 928
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	26 016	21 205	23 181
Services à la communauté artistique (tableau 3)	9 232	2 800	3 402
	354 959	418 592	316 511
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	111	27	1
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 623	2 446	2 512
Administration générale (tableau 2)	20 266	22 529	20 659
<b>Total des charges</b>	<b>377 959</b>	<b>443 594</b>	<b>339 683</b>
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(362 610)	(408 851)	(308 693)
Crédits parlementaires	362 644	428 631	327 771
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	34	19 780	19 078
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	335 121	323 468	304 390
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>335 155 \$</b>	<b>343 248 \$</b>	<b>323 468 \$</b>

## État des gains et pertes de réévaluation

	2021	2020
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	( 32) \$	30 731 \$
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Placements de portefeuille	60 724	(19 733)
<b>Montants reclassés dans l'état des résultats :</b>		
Placements de portefeuille	(14 900)	(11 030)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	45 824	(30 763)
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>45 792 \$</b>	<b>( 32) \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	34 \$	19 780 \$	19 078 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(7 017)	(3 630)	(3 347)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	23	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	3 190	1 975	1 694
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(1)	(10)
	(3 827)	(1 633)	(1 663)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(798)	(871)
Utilisation de frais payés d'avance	-	772	347
	-	(26)	(524)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	45 824	(30 763)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(3 793)	63 945	(13 872)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	291 776	291 776	305 648
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>287 983 \$</b>	<b>355 721 \$</b>	<b>291 776 \$</b>

## État des flux de trésorerie

	2021	Redressement (note 3) 2020
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des activités	19 780 \$	19 078 \$
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	(18 332)	(11 526)
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 12)	(11 559)	(11 084)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 975	1 694
Dépréciation des immobilisations corporelles	23	-
Augmentation des frais payés d'avance	(26)	(524)
Augmentation des avantages sociaux futurs	815	473
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	7 705	4 702
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	62 288	(10 576)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	62 669	(7 763)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(3 675)	(3 389)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(1)	(10)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(3 676)	(3 399)
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(152 859)	(32 678)
Disposition de placements de portefeuille	152 016	31 284
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(843)	(1 394)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	58 150	(12 556)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	23 852	36 408
<b>TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>82 002</b>	<b>23 852</b>
<b>Représentés par:</b>		
Trésorerie	81 065	21 624
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	937	2 228
	<b>82 002 \$</b>	<b>23 852 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 31 mars 2021

### 1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Méthode comptable

Le Conseil est un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

#### Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

#### Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au

cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière dans les placements de portefeuille et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

#### Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et d'informatique, les logiciels et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

#### Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Si les coûts des actifs, moins toute valeur résiduelle estimée, sont supérieurs à la valeur d'expertise, ils seront amortis pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

#### Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

#### Avantages sociaux futurs

##### i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

##### ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

#### iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit projetées).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

## Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

## Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

## Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

## Constataion des revenus

#### i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

#### ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, les revenus de placements ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux placements assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et, lorsqu'elles sont reçues, sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier et à titre de revenu sous les résultats nets de la Banque d'art.

#### iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

#### iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

#### v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

## Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix

Les subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

## Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

#### Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 5. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

#### Autres opérations entres apparentées

Les opérations entre apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

#### Budget

Les chiffres présentés à titre de budget pour fins de comparaison ont été approuvés par le conseil d'administration.

### 3. REDRESSEMENT DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Conseil reçoit des dividendes et d'autres revenus distribués de ses placements de portefeuille. Certains de ces revenus sont encaissés, tandis que d'autres sont automatiquement réinvestis sans contrepartie en trésorerie. Le Conseil a redressé les données comparatives de son état des flux de trésorerie afin d'exclure ces transactions sans effet sur la trésorerie, qui étaient auparavant présentées comme des rentrées de fonds liées au fonctionnement et des sorties liées aux placements. Le redressement n'a eu aucun impact sur l'excédent des activités ni sur la diminution nette de la trésorerie durant l'exercice.

L'impact du redressement sur les données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 est le suivant :

#### Activités de fonctionnement :

	(en milliers de dollars)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	
- Selon le rapport antérieur	3 321 \$
- Dividendes et autres revenus distribués - réinvestis	(11 084)
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement</b>	<b>(7 763) \$</b>

#### Activités de placement :

Sorties de fonds liées aux activités de placement	
- Selon le rapport antérieur	(12 478) \$
- Ajustement de l'acquisition de placements de portefeuille	11 084
<b>Sorties de fonds liées aux activités de placement</b>	<b>(1 394) \$</b>

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2021**

**4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

(en milliers de dollars)	2021					2020		
	Coût	Pertes non réalisées	Gains non réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	43 853	-	13 051	56 904	14	8 205	6 896	2
Actions mondiales	163 732	1 724	20 047	182 055	46	139 975	131 213	41
Obligations	87 460	126	189	87 523	22	87 118	87 258	27
Alternatifs	20 630	-	13 356	33 986	9	20 630	29 259	9
Actions canadiennes	-	-	-	-	-	35 086	28 122	9
Immobilier	7 557	-	1 083	8 640	2	7 660	9 802	3
Infrastructure	22 708	942	5 177	26 943	7	23 537	29 958	9
Trésorerie	937	-	-	937	-	1 583	1 583	-
	346 877	2 792	52 903	396 988	100	323 794	324 091	100
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	9 419	-	1 786	11 205	14	8 795	6 959	10
Actions mondiales	34 500	357	4 040	38 183	46	27 741	26 001	39
Obligations	17 790	43	48	17 795	21	17 704	17 715	26
Alternatifs	5 298	-	3 422	8 720	10	5 298	7 507	11
Immobilier	1 939	-	274	2 213	3	1 965	2 530	4
Infrastructure	3 769	236	1 183	4 716	6	4 168	5 752	9
Trésorerie	-	-	-	-	-	645	645	1
	72 715	636	10 753	82 832	100	66 316	67 109	100
<b>Total des placements de portefeuille</b>	<b>419 592</b>	<b>3 428</b>	<b>63 656</b>	<b>479 820</b>		<b>390 110</b>	<b>391 200</b>	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2021.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2020 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 31 799 000 \$ (2020 : 25 960 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 114 631 000 \$ (2020 : 93 069 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2021 par les fonds spéciaux est de 4 083 000 \$ (2020 : 4 058 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 2 606 000 \$ (2020 : 3 187 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, ainsi que ceux du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans trois fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure (31 mars 2020: également dans un fonds distinct d'actions canadiennes). Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	46 % <sup>1</sup>	35 %	40 %	45 %
Obligations	22 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	9 %	0 %	10 %	15 %
Immobilier	2 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	7 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

<sup>1</sup> L'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement indique que toute attribution en dehors des fourchettes doit être rééquilibrée vers le point médian de la fourchette dans les six mois suivant la fin du trimestre.

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux (31 mars 2020 : le Conseil détenait aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux). Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor FTSE Canada à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

## 5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

### a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes était évalué au moyen des prix de clôture au 31 mars 2020.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire externe du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et détermine la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes des fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2021	2020
Actifs et passifs financiers	Catégories aux fins de l'évaluation	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	81 065	21 624
Débiteurs	Coût amorti	2 925	3 347
Placements de portefeuille <sup>1</sup>	Juste valeur	479 820	391 200
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	Coût amorti	119 590	58 070
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 565	5 128

<sup>1</sup> La juste valeur des placements de portefeuille est présentée à la note 4.

### b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2021**

**Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars**

(en milliers de dollars)	2021				2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	81 065	-	-	81 065	21 624	-	-	21 624
<b>Placements de portefeuille</b>								
<b>Dotation du Conseil des arts</b>								
<b>et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	56 904	-	56 904	-	6 896	-	6 896
Actions mondiales	-	182 055	-	182 055	-	131 213	-	131 213
Obligations	-	87 523	-	87 523	-	87 258	-	87 258
Alternatifs	-	-	33 986	33 986	-	-	29 259	29 259
Actions canadiennes	-	-	-	-	28 122	-	-	28 122
Immobilier	-	-	8 640	8 640	-	-	9 802	9 802
Infrastructure	-	-	26 943	26 943	-	-	29 958	29 958
Trésorerie	937	-	-	937	1 583	-	-	1 583
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	11 205	-	11 205	-	6 959	-	6 959
Actions mondiales	-	38 183	-	38 183	-	26 001	-	26 001
Obligations	-	17 795	-	17 795	-	17 715	-	17 715
Alternatifs	-	-	8 720	8 720	-	-	7 507	7 507
Immobilier	-	-	2 213	2 213	-	-	2 530	2 530
Infrastructure	-	-	4 716	4 716	-	-	5 752	5 752
Trésorerie	-	-	-	-	645	-	-	645
	937	393 665	85 218	479 820	30 350	276 042	84 808	391 200
<b>Total</b>	<b>82 002</b>	<b>393 665</b>	<b>85 218</b>	<b>560 885</b>	<b>51 974</b>	<b>276 042</b>	<b>84 808</b>	<b>412 824</b>

Au cours de l'exercice, le fonds distinct d'actions canadiennes du fonds de dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux a été transféré aux fonds communs d'actions canadiennes déjà investis par le fonds Killam. Il n'y a eu aucun autre transfert de montants entre les niveaux 1 et 2.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2021				2020			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Solde d'ouverture	29 259	9 802	29 958	69 019	30 936	12 648	25 276	68 860
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	4 348	( 974)	(2 011)	1 363	(1 543)	(520)	(4 020)	(6 083)
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	379	( 85)	( 175)	119	(134)	(45)	(350)	( 529)
Achats	-	-	1 902	1 902	-	-	13 046	13 046
Ventes	-	( 103)	(2 731)	(2 834)	-	(2 281)	(3 994)	(6 275)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>33 986</b>	<b>8 640</b>	<b>26 943</b>	<b>69 569</b>	<b>29 259</b>	<b>9 802</b>	<b>29 958</b>	<b>69 019</b>
<b>Fonds Killam</b>								
Solde d'ouverture	7 507	2 530	5 752	15 789	7 937	3 386	6 728	18 051
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	1 213	( 291)	( 637)	285	(430)	(173)	(1 453)	(2 056)
Achats	-	-	247	247	-	-	1 526	1 526
Ventes	-	( 26)	( 646)	( 672)	-	(683)	(1 049)	(1 732)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>8 720</b>	<b>2 213</b>	<b>4 716</b>	<b>15 649</b>	<b>7 507</b>	<b>2 530</b>	<b>5 752</b>	<b>15 789</b>

#### Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

#### c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

##### i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs.

La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de trois fonds immobiliers et de six fonds d'infrastructure (31 mars 2020 : également dans un fonds distinct d'actions canadiennes), le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2021, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

##### ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux ainsi que pour le fonds Killam (2020 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2021 Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers</b>				
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	99 998	16 573	3 019	119 590
Créditeurs et charges à payer	4 860	705	-	5 565
	<b>104 858</b>	<b>17 278</b>	<b>3 019</b>	<b>125 155</b>

#### iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

##### Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 7,9 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2021, une fluctuation de 7,9 % de la valeur marchande (2020 : 6,6 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 37 832 000 \$ (2020 : 25 672 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

##### Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans trois fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure (31 mars 2020 : également dans un fonds distinct d'actions canadiennes).

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun d'obligations et un fonds commun d'alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

##### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénomminés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 25 219 000 \$ (2020 : 33 189 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 563 810 000 \$ (2020 : 416 171 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

#### 6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

##### a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (2020 : 1,01); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (2020 : 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2021	2020
Cotisations de l'employeur	2 436 \$	2 390 \$
Cotisations des employés	2 384	2 329

##### b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler depuis 2011. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés.

En 2020-2021, le Conseil a offert un régime de retraite volontaire aux employés de plus de 60 ans cumulant au moins 2 ans de service. Ce régime a coûté 1 661 000 \$ et a été passé en charges durant l'exercice, dans les salaires et avantages sociaux des employés. Certains employés ont choisi de reporter une partie de leur paiement à l'exercice financier suivant. Ce montant de 292 400 \$ a été comptabilisé dans l'obligation au titre des prestations, sous le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Le total des obligations sera payé à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	255 \$	256 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	293	7
Indemnités payées au cours de l'exercice	( 88)	(8)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>460 \$</b>	<b>255 \$</b>

##### c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires.

L'actuaire indépendant du Conseil mesure l'obligation au titre des prestations constituées à des fins comptables au 31 mars de chaque année. L'obligation au 31

mars 2021 (et au 31 mars 2020) a été déterminée au moyen d'une extrapolation des résultats de l'évaluation basée sur les données sur les membres au 31 décembre 2019.

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	6 353 \$	5 541 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	382	263
Frais d'intérêts	81	104
Prestations versées	( 108)	(106)
Perte (gain) actuariel	(619)	551
	<b>6 089</b>	<b>6 353</b>
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 394)	(2 268)
<b>Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>4 695 \$</b>	<b>4 085 \$</b>

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 13 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	1,3%	1,9%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	1,9%	1,3%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,7%	5,8%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2040

#### 7. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2021	2020
Solde d'ouverture	50 253 \$	55 736 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	9 607	6 908
Utilisation des fonds	(1 902)	(2 206)
	7 705	4 702
Gains (pertes) non réalisés sur placements de portefeuille	23 023	(5 678)
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(9 708)	(4 507)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>71 273 \$</b>	<b>50 253 \$</b>

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

#### 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020	6 063 \$	5 666 \$	1 478 \$	7 752 \$	889 \$	21 848 \$
Acquisitions	2 076	260	153	-	1 141	3 630
Transfert de travaux en cours	447	-	-	-	(447)	-
Dispositions	-	(1 437)	-	-	-	(1 437)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2021</b>	<b>8 586 \$</b>	<b>4 489 \$</b>	<b>1 631 \$</b>	<b>7 752 \$</b>	<b>1 583 \$</b>	<b>24 041 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020	1 766 \$	4 323 \$	1 108 \$	3 205 \$	- \$	10 402 \$
Charge d'amortissement	1 016	565	63	331	-	1 975
Dispositions	-	(1 414)	-	-	-	(1 414)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2021</b>	<b>2 782 \$</b>	<b>3 474 \$</b>	<b>1 171 \$</b>	<b>3 536 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 963 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2020</b>	<b>4 297 \$</b>	<b>1 343 \$</b>	<b>370 \$</b>	<b>4 547 \$</b>	<b>889 \$</b>	<b>11 446 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2021</b>	<b>5 804 \$</b>	<b>1 015 \$</b>	<b>460 \$</b>	<b>4 216 \$</b>	<b>1 583 \$</b>	<b>13 078 \$</b>

#### 9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2021	2020
Solde d'ouverture	19 465 \$	19 455 \$
Acquisitions	1	10
Dispositions/dons	-	-
<b>Solde de fermeture</b>	<b>19 466 \$</b>	<b>19 465 \$</b>

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 169 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 168 artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2021, 3 686 œuvres (2020 : 4 011) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2021 est estimée à 73 242 000 \$ (2020 : 71 678 000 \$).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

#### 10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2021 était évaluée à 58 642 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,26 du 31 mars 2021 (2020 : 66 411 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,42 du 31 mars 2020).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

#### 11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2021	2020
<b>Excédent accumulé des activités</b>		
<b>Dotation - contribution initiale</b>	50 000 \$	50 000 \$
<b>Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe</b>	37 569	37 569
<b>Réserve - excès de revenus de placements</b>		
Solde au début de l'exercice	203 445	190 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	26 000	13 000
Solde à la fin de l'exercice	229 445	203 445
<b>Excédent</b>		
Solde au début de l'exercice	32 454	26 376
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(26 000)	(13 000)
Excédent pour l'exercice	19 780	19 078
Solde à la fin de l'exercice	26 234	32 454
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>343 248</b>	<b>323 468</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés</b>		
Solde au début de l'exercice	(32)	30 731
Variations de la juste valeur	45 824	(30 763)
Solde à la fin de l'exercice	45 792	(32)
<b>Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>389 040 \$</b>	<b>323 436 \$</b>

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

#### 12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2021	2020
Gains sur disposition de placements de portefeuille	18 332 \$	11 526 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(7 705)	(4 702)
Gains nets sur conversion de devises	160	533
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	11 559	11 084
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	9 828	6 707
Frais de gestion du portefeuille	(1 390)	(1 455)
	<b>30 784 \$</b>	<b>23 693 \$</b>

#### 13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2021	2020
Revenus de location	(1 574) \$	(1 589) \$
Autres revenus	(107)	(265)
Frais administratifs	1 708	1 851
Amortissement des autres immobilisations	-	4
	<b>27 \$</b>	<b>1 \$</b>

#### 14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2021	2020
Dépenses de programmes	1 201 \$	1 421 \$
Programmes - contributions reçues	(235)	(530)
Frais administratifs	1 480	1 621
	<b>2 446 \$</b>	<b>2 512 \$</b>

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

#### 15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2021	2020
Diminution (augmentation) des débiteurs	422 \$	(201) \$
Augmentation (diminution) des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	61 520	(10 011)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	444	75
Diminution des revenus reportés	(98)	(439)
<b>Variation nette</b>	<b>62 288 \$</b>	<b>(10 576) \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2021

### 16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### a) Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix

Les subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2021 totalisaient 342 038 000 \$ (2020 : 252 357 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2021 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2022	151 994	\$
2023	131 932	
2024	58 112	

Les engagements pour les années futures liés aux subventions, aux paiements aux créatrices et créateurs et aux prix comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 9 629 000 \$ (2020 : 3 578 000 \$).

#### b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour les locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2021 totalisaient 56 926 000 \$ (2020 : 61 640 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2021 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2022	4 367	\$
2023	4 448	
2024	4 292	
2025	4 194	
2026	4 263	
2027-2034	35 362	

#### c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2021 est de 7 461 000 \$ (2020 : 10 791 000 \$). Une portion de ces sommes est actuellement investie dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière.

#### d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2021 totalisaient 9 564 000 \$ (2020 : 8 667 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2021 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Total
Immobilisations corporelles	4 290 \$	- \$	4 290 \$
Administration générale	2 217	1 558	3 775
Services à la communauté artistique	974	-	974
Prestation des programmes de transfert	166	8	174
Commission canadienne pour l'UNESCO	169	155	324
Résultats nets de la Banque d'art	27	-	27

Les autres engagements pour les années futures comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 873 000 \$ (2020 : 524 000 \$), soit 663 000 \$ pour l'administration générale et 210 000 \$ pour les services à la communauté artistique.

### 17. IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie COVID-19 a entraîné la fermeture de lieux publics et l'annulation d'événements partout dans le monde, ce qui cause un grand stress sur le secteur artistique.

Le Conseil a maintenu ses niveaux habituels de prestation de programmes tout en modulant ses priorités et ses activités en raison des événements liés à la COVID-19. En 2020-2021, le Conseil a reçu 62 800 000 \$ du gouvernement du Canada grâce au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 afin de distribuer une aide d'urgence aux organismes qui reçoivent une subvention de base ou de projet.

Le Conseil continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec ses partenaires des provinces, territoires et municipalités pour garantir la vigueur du secteur.

#### **Financement pour appuyer les travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réaction à la COVID-19**

Dans l'Énoncé économique de l'automne, présenté le 30 novembre 2020, la ministre des Finances a annoncé que, « pour appuyer la planification et la présentation d'événements et de spectacles sécurisés contre la COVID-19 – en direct et numériques – et donner des possibilités de travail dans ces secteurs, le gouvernement fournira 181 500 000 \$ en 2021-2022 au ministère du Patrimoine canadien et au Conseil des arts du Canada afin d'élargir leurs programmes de financement ».

La part du Conseil représentant 116 500 000 \$, qui devrait être reçue en juin 2021, contribuera à appuyer la relance et la durabilité du secteur artistique, en permettant aux bénéficiaires admissibles de surmonter financièrement cette période prolongée de restrictions liées à la pandémie. Grâce à une nouvelle initiative d'innovation numérique (Présent numérique), un montant de 50 500 000 \$ permettra aux groupes, collectifs et organismes artistiques d'adapter ou de créer des œuvres qui seront présentées à des publics virtuels. Par ailleurs, un montant de 66 000 000 \$ en nouveaux fonds servira à stimuler la recherche, la création et la production de nouvelles œuvres par le biais du programme de subventions Explorer et créer.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2021

#### 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 7 601 000 \$ (2020 : 3 519 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 2 764 000 \$ (2020 : 6 418 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 545 000 \$ (2020 : 335 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Débiteurs	654 \$	902 \$
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	852	663
Créditeurs et charges à payer	686	700
Revenus reportés	437	447
Immobilisations corporelles	-	122
Frais payés d'avance	-	2

#### 19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2021.

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2021**

**Tableau 1 - Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix par service**

(en milliers de dollars)	2021	2020
<b>Programmes d'aide aux arts</b>		
Explorer et créer	105 248 \$	77 422 \$
Inspirer et enraciner	80 580	73 879
Appuyer la pratique artistique	37 787	35 572
Rayonner au Canada	20 596	24 344
Rayonner à l'international	6 184	16 309
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	15 625	14 317
Fonds stratégie numérique	46 388	20 520
Investissement stratégiques	2 884	10 026
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	62 800	-
<b>Prix</b>	314	1 028
<b>Droit de prêt public</b>	14 807	14 784
<b>Programme Killam</b>		
Bourses de recherche Killam	420	840
Prix Killam	500	500
<b>Autres prix et bourses</b>		
Prix Molson	100	100
Autres prix et bourses < 75 000 \$	354	287
	<b>394 587 \$</b>	<b>289 928 \$</b>

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2021**

**Tableau 2 - Autres charges**

(en milliers de dollars)

	2021			2020	
	Prestation des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total	
Salaires et avantages sociaux	18 007 \$	12 411 \$	30 418 \$	27 844	\$
Comités des pairs et de consultation	1 523	-	1 523	4 563	
Locaux	28	3 807	3 835	3 803	
Services professionnels et spéciaux	651	2 816	3 467	3 044	
Amortissement	557	1 441	1 998	1 689	
Gestion de l'information	73	1 358	1 431	972	
Déplacements du personnel	8	4	12	616	
Présentations des prix	332	-	332	357	
Impression, publication et reprographie	1	235	236	324	
Communications	2	266	268	240	
Charges et matériel de bureau	5	120	125	200	
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	14	61	75	163	
Charges diverses	4	10	14	25	
	21 205 \$	22 529 \$	43 734 \$	43 840	\$

**Tableau 3 - Services à la communauté artistique**

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Partenariat et réseautage	1 664 \$	2 019 \$
Recherche et consultation	1 096	1 125
Coûts des événements	40	258
	2 800 \$	3 402 \$

L'art au cœur de nos vies

[conseildesarts.ca](http://conseildesarts.ca)